

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU VENDREDI 15 MARS 2019** 

**PV N°409** 

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 MARS 2019

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Carine BERNAULT, 1<sup>ere</sup> Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

### ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 27 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	Α	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	В	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	Α	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHENE Emmanuel	В	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et
biologiques		
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
FLEURY-BAHI Ghozlane	Α	UFR Psychologie
GRASSET Olivier	Α	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	Α	UFR STAPS
HAROUET BRANCHEREAU Sidonie	Etu. S	UFR Sciences et Techniques
JAOUEN Pascal	Α	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	Α	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	Α	Président de l'Université de Nantes
DEMATHIEU Marie	Pers. Ext.	INSERM
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MORERE Julie	В	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUZAINT Yves	В	IUT de Nantes
SAMI Taklit	В	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TRICHET Valérie	В	UFR Médecine et Techniques médicales

### AVAIENT DONNE PROCURATION: 3 MEMBRES

HOUEL Stéphanie Pers. Ext. Région des Pays de Loire LUPI Cyril B UFR Sciences et Techniques

TOSTIVINT Xavier Pers. Ext. BEELINK SARL

#### ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 5 MEMBRES

ADOU Caroline Etu. T UFR Sciences et Techniques

ARTEAUD Nolwenn Etu. T UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie

BEDOUT Nolwenn Etu. T UFR STAPS

GADOLLET Luc Etu. T UFR Droit et Sciences Politiques

LESTIEN Françoise Pers. Ext. CARENE

#### ARRIVES EN COURS: 2 MEMBRES

ADOU Caroline Etu. T UFR Sciences et Techniques

LESTIEN Françoise Pers. Ext. CARENE

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	27	3	3	2

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

ARDOIN Virginie Commissaire aux comptes | PwC

BARBU Noel Vice-président Développement et Partenariats économiques –

Affaires financières

BARON Stéphane Commissaire aux comptes | KPMG

BELLEIL Julie Directrice Vie étudiante

BEZAULT Valérie Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

BRANCHEREAU Hervé Directeur des Affaires financières
BROUSSE Thierry Vice-président Valorisation – Transfert

DE CHARRETTE Catherine Directrice de la Fondation de l'Université de Nantes

DEGOUZON Frédéric Directeur adjoint Ecole de Design Nantes

DEFOIS Serge Directeur de Cabinet
DURAND Christelle Rectorat de Nantes

GUELLERIN Christian Directeur Ecole de Design Nantes

HUCHET DU GUERMEUR Soizic Directrice du Patrimoine immobilier et de la logistique

JACQUEMIN Frédéric Vice-président Réforme

JESTIN Béatrice Commissaire aux comptes | KPMG KEROUANTON Jean-Louis Vice-Président Patrimoine immobilier

LE FICHANT Françoise Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

PENISSON Stéphanie Conseillère Qualité de vie au travail

ROY Julie Chef de projet Nouvelle Université à Nantes

SCHLAEPPI Laurianne Directrice générale des Services

TEXIER Stéphanie Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires

institutionnelles -

Ressources humaines - Environnement au travail



#### Ordre du jour du Conseil d'Administration du vendredi 15 Mars 2019

- Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des séances du 16 novembre 2018, du 14 décembre 2018 et du 25 février 2019
- 2. Informations générales
- 3. Présentation du Groupement d'Intérêt Public Arronax par le Directeur Monsieur Ferid Haddad (point reporté)
- 4. Projet Nouvelle Université à Nantes (NUN) : présentation des arbitrages sur la répartition des compétences et la gouvernance des pôles
- 5. Approbation du principe de l'association de l'Ecole des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire à l'Université de Nantes.
- 6. Information sur la démarche d'association du CHU de Nantes à l'Université de Nantes

#### **AFFAIRES BUDGETAIRES**

- 7. Certification des comptes 2018 (après examen par la CPCA);
- **8.** Présentation et approbation (après examen par la CPCA) :
  - du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2018 ;
  - du tableau des autorisations budgétaires en AE/CP, recettes et solde budgétaire ;
  - du tableau d'équilibre financier.

#### **IMMOBILIER**

9. Approbation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

#### **PILOTAGE**

- 10. Approbation du programme d'audit interne 2019
- 11. Récapitulatif des enveloppes et moyens alloués et valorisés dans les CPOM 2019 des pôles, composantes et services communs de l'Université de Nantes (après examen par la CPCA) (point reporté)

#### FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

- 12. Approbation de demandes d'accréditation de la capacité d'addictologie clinique pour l'UFR de médecine (après avis de la CFVU)
- 13. Approbation de demandes d'accréditation de la mention de licence professionnelle agronomie pour l'IUT de la Roche-sur-Yon (après avis de la CFVLI)
- 14. Approbation de la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2019

### RECHERCHE

- **15.** Approbation de l'adhésion de l'Université de Nantes au groupement d'intérêt scientifique Études Irlandaises : Réseaux et Enjeux (EIRE) et de la convention de création (après avis de la CR)
- 16. Approbation de l'entrée au capital de la SAS France Energies Marines

#### AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

- 17. Approbation de la modification des statuts de l'Université de Nantes
- **18.** Approbation des modifications des statuts de l'IUT de la Roche-sur-Yon
- 19. Approbation de la modification des statuts de la Fondation de l'Université de Nantes

#### AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

- 20. Approbation de tarifs (après examen par la CPCA)
- 21. Approbation des subventions accordées aux partenaires du projet NEXT
- 22. Rendu-compte des conventions, marchés et contrats signés par le Président de l'Université en 2018
- 23. Rendu-compte des remises gracieuses (après examen par la CPCA)
- 24. Questions diverses (point reporté)

#### LE PRESIDENT ouvre la séance à 8 heures.

C'est la conjonction de deux conseils d'administration, celui du 8 février 2019 et celui d'aujourd'hui. Au vu d'un emploi du temps chargé, LE PRESIDENT propose de reporter deux points :

- Le sujet *Arronax*
- Les récapitulatifs des enveloppes et moyens alloués et valorisés dans les CPOM 2019

Il accueille le Directeur de l'école de Design Nantes Atlantique **Monsieur Christian GUILLERIN** et **Monsieur Fréderic DE GOUZON** de la même école, il y a un sujet particulier aujourd'hui. L'Université de Nantes est associée, cela a été voté il y a déjà un moment, c'est un partenaire historique et c'est essentiel que l'école soit présente à ce Conseil d'Administration. Ils sont invités jusqu'à décision du Conseil tout à l'heure.

S'agissant du point 3 relatif aux procès-verbaux, il y a trois Conseils d'Administration celui du 16 novembre 2018, du 14 décembre 2018 et enfin celui du 25 février 2019. Les propositions d'amendements remontées par **MADAME OBLE** ont été prises en compte.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 33 voix pour les procès-verbaux du Conseil d'Administration du 6 novembre 2018, du 14 décembre 2018 et du 25 février 2019.

**LE PRESIDENT** aborde le point quatre consacré à la Nouvelle Université à Nantes (NUN) avec des arbitrages présentés au Conseil de la Recherche (CR), Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et différentes instances de l'établissement. Il va y avoir une présentation et un débat. Il s'agit d'une information, d'un partage sur la répartition des compétences et la gouvernance des pôles.

**M JACQUEMIN** précise qu'il s'agit d'une présentation à deux voix avec **LAURIANNE SCHLAEPPI** à la fois sur le travail mené sur la répartition des compétences pôles - établissement - composantes – unités de recherches mais également sur la gouvernance des pôles et l'arbitrage donné par les fondateurs.

La démarche est de longue haleine puisque dès 2017, les pôles ont travaillé sur leur projet stratégique. Les quatre pôles, le pôle Santé, le pôle Sciences et Technologie, le pôle Sociétés et le pôle Humanités ont travaillé sur les volets formation/recherche et qualité de vie universitaire.

Un groupe de travail (GT) Gouvernance a également été constitué pour travailler sur les propositions à faire remonter aux fondateurs. Le GT gouvernance a travaillé sur ces cinq volets principaux :

- la contractualisation et le pilotage et les ressources humaines,
- la recherche et l'innovation.
- la formation
- l'international
- et la qualité de vie universitaire

Le GT gouvernance est constitué d'à peu près une quarantaine de membres. Il est représentatif de toutes les catégories de personnels de l'Université et des étudiants. Il a effectué des propositions aux fondateurs qui les ont validées en l'état pour 98% d'entre-elles. Les 2% des propositions restantes ont fait l'objet de d'arbitrages. Les objectifs de ces propositions étaient de s'assurer d'un principe de subsidiarité et donc de rapprocher la décision des acteurs du terrain avec une démarche de simplification attenante, gagner en agilité et en réactivité en confortant les expertises de chacun. Les arbitrages rendus ont été communs à chacun des quatre pôles.

La stratégie de l'établissement est élaborée au niveau de l'établissement. Les pôles participeront à cette définition et la déclineront au niveau de leur pôle. Ils vont renforcer la convergence entre la formation et la recherche et conduiront des actions dans une logique de transversalité et de complémentarité entre les disciplines avec toute l'interdisciplinarité qui fait la force de notre établissement. Les pôles disposeront d'une délégation de pilotage et de gestion et donc de moyens délégués associés. Ils géreront en responsabilité un budget, des crédits délégués des emplois et des contrats de recherche. Le travail a également été mené avec l'établissement composante puisque l'école Centrale rejoint cet

établissement expérimental. Pour articuler les compétences entre les deux, il y a un travail sur les compétences propres, partagées et coordonnées abordé dans la rédaction des statuts de la NUN.

**Mme SCHLAEPPI** présente la répartition des compétences. Il s'agit bien d'une cible commune pour tout l'établissement. En revanche, le rythme de la mise en œuvre, la manière dont on le fera, la priorisation à l'intérieur de chacun des pôles pourra faire l'objet d'un travail et d'une méthode adaptée.

Thème 1 - La contractualisation et le pilotage et les ressources humaines: Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) restent l'outil d'animation de la stratégie de l'établissement et l'outil de dialogue de gestion. Aujourd'hui, on a un CPOM avec chacune des composantes et depuis deux ans, un CPOM avec chacun des pôles. L'objectif demain est d'avoir quatre CPOM à l'échelle de chacun des quatre pôles, cinq puisqu'il y a un CPOM avec l'ESPE. A travers cet outil, le dialogue de gestion sera organisé entre l'établissement et les quatre pôles. L'établissement va déléguer des enveloppes budgétaires aux pôles et les pôles pourront les répartir entre les composantes et les unités de recherche. Bien entendu, c'est l'établissement qui sera toujours le garant des grands équilibres budgétaires. Pour autant, il y a une délégation aux quatre pôles pour organiser à l'intérieur des pôles un autre niveau de dialogue.

S'agissant de la révision des effectifs, c'est la même logique. Une enveloppe de postes définie par l'établissement sera déléguée aux pôles et le pôle pourra arbitrer au sein de cette enveloppe de postes. Charge à chacun des pôles de recueillir les propositions, les priorités et les demandes qui seront exprimées par les composantes et les unités de recherche et d'arbitrer au regard de cela.

La gestion des moyens d'enseignement sera également organisée à l'échelle du pôle et enfin un bureau des ressources humaines pourra être mis en place à l'échelle de chaque pôle avec l'objectif de gérer au plus près (principe de subsidiarité) les situations individuelles des personnels du pôle, des composantes et des unités de recherche.

Thème 2 - La recherche et l'innovation: La logique est la même, on conserve une stratégie de recherche à l'échelle de l'établissement. C'est ce qui fera le dénominateur commun de la politique de recherche demain au sein de l'établissement. Pour autant, les pôles auront la charge demain, de décliner cette politique, cette stratégie de recherche définie à l'échelle de l'établissement. L'idée qui est remontée du GT gouvernance c'est de mettre en place des services de proximité à destination des unités de recherche. Le suivi des contrats de recherche, l'ingénierie de projet, comment on fait demain pour la suivre de manière plus proche pour avoir des interlocuteurs qui soient positionnés en proximité. L'idée est de mettre en place des cellules d'appui à l'échelle polaire. Les pôles vont identifier des besoins spécifiques pour chacune des unités de recherche et pourront répartir des enveloppes budgétaires entre les unités de recherche. On peut imaginer aussi que sur l'utilisation de certaines enveloppes ou d'appels à projet, il puisse y avoir une marge de manœuvre utilisée à l'échelle de chaque pôle.

**Thème 3 - La formation**: Toujours pareil, une stratégie de formation, d'orientation, d'insertion professionnelle et d'accompagnement pédagogique sera définie à l'échelle de l'établissement avec une déclinaison polaire. Les pôles valideront l'offre de formation proposée par les composantes en cohérence avec les moyens alloués par l'établissement, il n'est pas question de faire exploser les enveloppes. Ils seront aussi en responsabilité sur l'évolution de l'offre de formation et sur la coordination de l'évaluation de l'offre de formation.

**Thème 4 - L'international :** Une stratégie internationale sera définie par l'établissement et les pôles auront la charge de la décliner. En dehors des programmes ERASMUS +, portés par les composantes et les unités de recherche, les pôles pourront demain coordonner les accords internationaux et les accords ERASMUS qui peuvent être communs à plusieurs composantes du pôle. L'idée est d'avoir une articulation, une réflexion un peu plus partagée à l'échelle polaire. On imagine aussi pour ceux qui en feront la demande, une compétence d'appui au montage de projet en matière de formation internationale à l'échelle polaire, d'avoir des compétences pour accompagner des enseignants qui voudraient se lancer dans une formation internationale et qui auront besoin d'être accompagnés. Il y aura des appels à projet de coopération internationale qui pourront être gérés via une enveloppe déléguée par les pôles.

Thème 5 - La qualité de vie universitaire : Sujet abordé de manière un peu différente. La stratégie de la qualité de vie universitaire sera définie à l'échelle de l'établissement mais là on voit bien finalement que la dynamique de site est importante. Il y a des logiques de proximité qui se jouent à l'échelle géographique. Par exemple sur le sujet du handicap, on peut avoir des propositions qui émanent d'un site parce qu'il y a des aménagements à organiser qui n'ont pas de sens à l'échelle polaire mais qui en ont beaucoup à l'échelle du site. L'établissement, les pôles, les composantes, les unités de recherches, tout le monde aura son rôle à jouer. On imagine plutôt le pôle comme un moteur, un coordonnateur qui pourra impulser des dynamiques.

**M JACQUEMIN** précise que concernant la gouvernance des pôles, le GT gouvernance avait pour cadrage de garantir dans ses propositions un fonctionnement de l'établissement dans son ensemble tout en laissant une certaine liberté à chacun des pôles dans sa conduite du changement.

Les directeurs de pole s'appuieront sur des directeurs adjoints choisis au sein du pôle dans toutes les catégories de personnels. A minima, il y aura un directeur adjoint par pôle. Pour ce qui est du pôle Sciences et Technologie, qui est un peu plus particulier puisqu'il accueille l'établissement composante Centrale Nantes, tous les directeurs adjoints seront issus de composantes de l'Université de Nantes. Le DGS de la NUN et le directeur de pôle choisiront un secrétaire général de pôle qui exercera ses fonctions à temps plein au sein du pôle.

Chaque pôle sera doté d'une instance délibérante, le conseil de pôle. Il sera composé de personnel de l'établissement : des enseignants chercheurs, des enseignants, des personnels administratifs et techniques des bibliothèques, des étudiants de pôle et des personnalités extérieures. Dans ce conseil de pôle, il y aura des membres élus, des membres nommés issus des conseils de composantes entre un à deux membres et des personnalités extérieures.

Les composantes avec cette dynamique et cette structuration polaire seront incitées à se réorganiser à leur initiative. La vitesse de changement sera aussi la vitesse d'évolution de leur composante à leur maîtrise. Chaque pôle va travailler d'ici la fin de l'année à préciser son fonctionnement. Il pourrait y avoir également des instances consultatives, des commissions consultatives au sein des pôles, des instances de type conseil scientifique, des instances consultatives qui viennent finalement aider l'instance délibérante à mener ses travaux. C'est aux pôles de faire leurs propositions.

Le GT Gouvernance continu de se réunir. Il y également une cellule statuts qui travaille sur les statuts du nouvel établissement qui pourront être votés début juillet et de les partager au préalable avec l'ensemble de l'établissement et des conseils centraux. Il travaille également sur la consolidation de la gouvernance globale du pôle.

**Mme OBLE** évoque le fait que l'on ne peut qu'être d'accord avec les trois objectifs : rapprocher la décision des acteurs de terrain, simplifier et gagner en réactivité et conforter les expertises. En lisant les documents, elle a eu un peu de mal à faire la distinction entre cadre/ défini, contribue/priorise et consulte. Les distinctions ne sont pas forcément très claires.

Si elle comprend bien, les pôles remplacent les unités de formation et de recherche (UFR), l'établissement c'est l'université et à l'intérieur des pôles il y a des composantes et des unités de recherches en sachant que les unités de recherches peuvent être sous plusieurs tutelles.

Sur la partie RH, il est indiqué qu'il y aura un bureau des ressources humaines par pôle qui gèrera les situations individuelles des personnels du pôle, des composantes et des unités de recherches. Donc par exemple, ce sera le bureau des ressources humaines qui gèrera le recrutement, la fin de contrat, l'indemnisation, l'arrêt de travail, la formation.

- Pour la gestion des moyens en enseignements qui sera organisée à l'échelle du pôle, elle souhaite savoir quelle est la différence par rapport à aujourd'hui et quelle sera l'incidence.
- Une question en relation avec les incidences filières, est-ce que c'est la même chose ? Comment cela se passe avec les différentes tutelles ?

- Sur la formation, l'offre de formation sera-t-elle toujours validée par le Conseil d'Administration de l'Université ?
- Sur la gouvernance des pôles, qu'est-ce qui est entendu par accompagnement renforcé, accompagnement dédié et accompagnement stratégique ?
- La question des personnalités extérieures. Elle espère qu'il y aura toujours des personnalités extérieures représentante des salariés.
- La question des cellules d'appui à la recherche, est-ce que cela existe déjà ? Est-ce que cela est à créer ?
- Sur l'insertion professionnelle des doctorants, est-ce que c'est l'établissement qui pilote et met en œuvre ? Quel est le lien avec les écoles doctorales, et avec l'UBL ?
- Sur la formation, il y a les ingénieurs pédagogiques, quelle est la relation entre l'établissement, le pole, le pôle formation continu de proximité ?
- Enfin, il y a la NUN, l'I-site NExT, quelle est l'articulation avec les universités d'Angers et du Mans ? En sachant que l'on est sur un territoire régional.

LE PRESIDENT explique que les statuts seront l'anatomie de la NUN et là c'est plutôt la manière dont cela fonctionne, la physiologie. En clair, il y a une université unie, il y a les composantes qui restent composantes, c'est un choix, il y a l'échelle polaire initiée en 2012 et que l'on renforce aujourd'hui avec un niveau d'autonomie, cela étant, il y a une seule stratégie d'établissement. Cette stratégie est déclinée au niveau des pôles donc il y a deux mouvements. Du niveau central que l'on va appeler transversal vers les pôles, et le niveau composantes vers les pôles, chacun définissant ce qui apporte la plus-value en fonction de l'histoire et de la construction de chaque pôle. Il y aura des trajectoires différentes en fonction du niveau de maturité, certains travaillent ensemble depuis plus longtemps que d'autres mais les principes sont posés. La décision se fera soit au niveau central, soit au niveau polaire soit au niveau composante. C'est là, que l'on rapproche la décision de l'action. On ne refait pas une succession de décisions, voilà sur les grands principes.

**Mme BERNAULT** précise que la formule que l'on entend souvent c'est de dire que NExT est un accélérateur de la NUN. La NUN c'est un projet global d'un nouvel établissement et NExT nous donne les moyens de réaliser ce projet. Ce sont des moyens supplémentaires pour réaliser le projet qui en fait préexistait et a été intégré au dossier NExT. Il y a deux volets dans le dossier NEXT, un volet académique au sens large qui couvre la formation, la recherche, l'international et la valorisation et puis un volet gouvernance, c'est le projet de l'université. Le rapport entre les deux est complexe mais c'est bien celui-là. Ce sont des moyens supplémentaires pour faire la NUN.

**M GRASSET** indique que s'agissant de la relation avec les ingénieurs filières, il faut comprendre qu'il y a deux sujets. Au niveau du soutien à la recherche, il y a le soutien à tout ce qui est en amont vis-à-vis des projets. Sur ce point, il y a une structuration surtout centrale et cela ne changera pas. Par contre, ce qui va changer, c'est l'accompagnement des projets sélectionnés et portés dans les laboratoires. Aujourd'hui, les ingénieurs filières font les deux, c'est un peu compliqué d'arriver à tout faire. L'idée c'est qu'une partie de cette activité pourrait être répartie dans les cellules d'appui à la recherche que l'on mettra au niveau polaire. C'est surtout sur les autres activités, l'accompagnement dans l'ensemble des projets que finalement les cellules d'appui à la recherche vont être utiles. Aujourd'hui, il y a les services financiers de proximité mais on n'a pas de cellules d'appui à la recherche. L'idée c'est de mettre au niveau polaire, l'appui qui saura en quelque sorte commun aux pôles pour l'ensemble des laboratoires qu'il concerne. Les ingénieurs filières sont justement la belle démonstration qu'on a de très belles choses qui peuvent sortir même si on met en commun les forces pour différents laboratoires.

Mme SCHLAEPPI précise que les services sont en train de travailler sur l'adaptation de l'administration et la manière dont cela va prendre forme. Un accompagnement est en cours de déploiement et on est à l'échange avec les équipes pour préciser la finesse dans la manière dont les choses se mettront en place demain. Sur les sujets RH, typiquement, sur les situations individuelles, l'idée c'est que toute la chaine qui fait aujourd'hui l'objet de nombreux allers-retours à différents niveaux de l'administration puisse demain être plus concentrée sur le pôle. Pour exemple, sur la signature des contrats, aujourd'hui les situations sont très éparses. On a des moments où c'est la composante qui le fait, d'autres où c'est en central. Demain, l'idée c'est d'avoir des situations beaucoup plus harmonisées et beaucoup plus lisibles pour les usagers avec de plus grandes délégations à l'échelle polaire.

**Mme OBLE** précise que cela lui parait évident et légitime que chaque pôle s'organise de la même façon. Pourquoi le pôle science ne s'organisera pas de la même façon avec le directeur de pôle que les autres pôles ? Une remarque sur les ressources humaines, elle entend ce que l'on attend des RH au niveau du pôle mais quid des ressources humaines au niveau du pôle Science et du lien avec l'établissement et des collègues qui sont personnels de l'école Centrale ? Comment cela va-t-il se gérer ?

**M JACQUEMIN** répond que sur le pôle Science et technologie, le conseil de pôle fonctionnera de la même façon que les autres pôles. Il y a une spécificité avec le directeur de l'école Centrale qui sera directeur du pôle mais la composition du conseil de pôle sera très majoritairement constituée de personnes de l'université de Nantes.

**Mme SCHLAEPPI** précise que sur la question des personnels, il y a une personnalité juridique pour l'école Centrale et une pour l'Université, un employeur école Centrale et un employeur Université. Là, les choses sont assez hermétiques.

**M POUZAINT** souhaiterait replacer ce projet-là dans le contexte plus général. En effet, il pense que l'on ne peut pas analyser le projet qui est présenté sans analyser le contexte dans lequel il se déroule.

Le premier point c'est que le gouvernement actuel fait preuve d'autoritarisme. Ce qui se déroule sur un certain nombre de projets c'est que, sur le terrain il y a un certain nombre d'inconséquences. Par exemple, sur la loi sur la formation professionnelle, il souligne au passage, puisqu'il y a un vice-président de la CPU, la prise de position claire et nette. Lorsqu'on analyse le fonctionnement de la mise en œuvre des réformes , notre syndicat et nos organisations syndicales ont un problème de fonds avec le gouvernement actuel.

L'analyse que l'on a du projet, c'est qu'il s'agit du stade 2 de la loi LRU. Le premier stade consistait à donner de l'autonomie aux universités et maintenant ce deuxième stade c'est donner l'autonomie aux pôles. C'est bien la même stratégie et c'est le même fonctionnement mis à l'œuvre.

Sur la question du politique et de l'administratif, il ne faut pas se tromper, les choix sont des choix politiques. L'administration se cale dans les objectifs et dans les pas du politique. Par rapport à l'intervention qui est faite, ce n'est pas à l'encontre des personnes qui ont passé des heures et des heures en réunion. La question c'est la stratégie politique.

Il rappelle un élément de contexte, toutes les organisations syndicales au CNESER au mois de novembre ont voté de manière unanime contre le texte présenté par le gouvernement sur les regroupements des universités. Ce texte est quand même celui sur lequel s'appuie et s'est appuyé par anticipation le projet de la NUN.

La fragilisation de notre établissement s'entend à la fois d'un point de vue financier, d'un point de vue humain et d'un point de vue organisationnel. Au bout du compte, NUN et NExT c'est la question de l'œuf et de la poule, c'est-à-dire quel est le premier, est-ce que c'est NUN ou est-ce que c'est NExT ? Il pense que les deux sont consubstantiels l'un de l'autre. La NUN ne pourrait pas exister sans NExT et NExT ne pourrait pas exister sans la NUN.

Le travail qui est présenté c'est un travail qui a été fait sérieusement compte tenu des objectifs posés mais c'est surtout un travail de l'Université et beaucoup moins un travail de Centrale. La question qui se pose est la question de l'efficacité globale du système. Il n'est pas forcément dans le « *Big is beautiful* » mais ce qui se pose c'est la question des étudiants et de la formation. Lorsqu'on discute avec les présidents d'universités, ils ont tous en préoccupation la qualité, l'excellence, dans certains cas la séparation des filières sélectives des filières non-sélectives et la course au classement. Au bout du compte, dans les UFR et pour les collègues qui assurent les formations et pour les étudiants il y a des incertitudes.

Concernant les personnels, quel que soit le mode gestion des ressources humaines, que ce soit centralisé, décentralisé, on peut constater qu'il y a des difficultés. On voit bien que l'embauche

encouragée par le gouvernement des contractuels est pour gagner de l'argent, pour que cela coute moins cher. Il faut le dire, il ne s'agit pas d'une question de souplesse et de réactivité. Cela agit sur les contractuels qui sont dans la gestion administrative mais cela agit aussi pour les enseignants. Maintenant, la vanne est ouverte, l'embauche des contractuels LRU pour faire de l'enseignement s'est ouverte.

Il assume sa position, lls ont le regret de dire qu'ils ne sont pas convaincus par le projet qui est présenté.

#### Mme TONNERRE souhaite revenir sur trois points principaux :

D'abord sur la méthode, un petit témoignage, elle a pu participer au GT gouvernance qui s'est réuni depuis de nombreux mois. Elle peut effectivement témoigner du fait que les échanges ont été extrêmement constructifs et que tout cela est le fruit d'un long processus, il y a eu de longs débats et de longs échanges. Pour avoir également discuté avec des collègues d'autres universités qui sont dans des logiques de fusion et de regroupement, on voit bien qu'il n'y a pas eu toujours la même concertation dans d'autres établissements au niveau national. C'est important de saluer cet effort collectif qui a été fait malgré des délais contraints et la charge de travail. Elle rappelle que de ce travail, de ces réflexions, quasiment toutes les propositions ont été retenues par les membres fondateurs.

Sur la partie impact sur l'administration, ce qu'il faut retenir en particulier c'est qu'il s'agit de la cible et il n'est pas question d'y aller à marche forcée. En fonction des projets qui sont dans les pôles, en fonction de la maturité de certains pôles de tel ou tel aspect des fonctions supports, il pourra y avoir plusieurs vitesses. Sur les services financiers, certains d'entre eux sont déjà dans une logique de fonctionnement polaire et cela fonctionne plutôt bien globalement. En tout cas, il y a des choses qui sont déjà faites et il faut qu'on puisse capitaliser sur des expériences en court.

Enfin, sur l'appui à la recherche, sur toute cette question d'appui à l'ingénierie de projet, on est dans une démarche assez intéressante. Ce sont des compétences que l'on a très peu dans l'établissement et qui sont pour l'instant très centralisées et donc très précieuses et assez rares. On est en train de prendre conscience que ce sont des compétences qu'il faut que l'on acquiert. Ce projet de la NUN est aussi l'occasion de rénover notre administration et d'avoir de nouveaux métiers.

Mme FLEURY-BAHI souhaite revenir sur le processus de co-construction et de concertation. Elle apporte un témoignage en tant que membre du GT gouvernance du pôle Humanités, elle y participe en tant que représentante et directeur d'unité de recherche. C'est un GT qui s'est réuni pour la première fois le 8 mars afin de travailler aux modalités de gouvernance du pole Humanités en lien avec les arbitrages effectués en termes de répartition des compétences et du projet stratégique de pôle auxquels ils ont travaillé précédemment. Une première séance qui a été très constructive, il y a quatre séances de travail supplémentaires prévues d'ici mi-juin. C'est un travail en court et en bonne voie.

Mme DRONNEAU précise que ce qui est présenté est l'issue d'un très gros travail et sur le papier cela semble très intéressant et cela donnerait presque envie. La difficulté c'est que l'on est dans une réalité quotidienne, elle s'intéresse aux moyens humains qui vont être mis en place notamment sur la partie ressources humaines. On sait très bien que l'on est à moyen constant, ce n'est pas sur la partie effectifs et sur des fonctions d'appui que malheureusement actuellement on est capable de garantir les moyens. On est déjà dans une grande difficulté sur des fonctions d'appui, elle pense notamment à l'Agence comptable et à d'autres fonctions. Cela l'affecte particulièrement pour les personnels BIATSS qui seront sur ces missions. Elle s'intéresse sur la possibilité d'une erreur d'analyse sur la décision de transférer la gestion ressources humaines telle qu'elle est prévue, a priori, notamment avec la paye en proximité dans les pôles. Les besoins de gestion RH sont plus liés à la gestion des moyens des compétences, la capacité des directions de pôles à pouvoir évaluer leurs besoins, les moyens et pouvoir faire face à leurs besoins et ce n'est pas la paye qui leur apportera cela. Les personnes qui seront sur la gestion ressources humaines, de la paye intégrée seront prioritairement sur la technicité paye et pas forcément sur ces questions-là, sauf si, par un miracle absolu, il y a les moyens humains qui pourraient être mis à disposition de ces pôles.

Elle s'inquiète aussi sur l'expertise nécessaire, par exemple sur la paye, qui existe au niveau de la présidence qui a mis du temps à être bien organisée. Elle pense aussi à la DRPI, il ne faut pas oublier le travail qu'elle a accompli ces dernières années justement pour se professionnaliser et rentrer dans l'expertise. Le risque de retransformer cela au niveau proximité, c'est de diluer l'expertise. Sur la partie recherche, elle comprend que cela ne remet pas en cause l'expertise déjà acquise au niveau de la DRPI. En service proximité finances, ils s'appuient énormément sur la DRPI et les contrats de recherche et ils ont vraiment besoin de leur expertise. Effectivement, elle voit ce qui manque au niveau proximité sur la recherche, puisqu'ils y travaillent aussi au niveau financier pour essayer d'apporter ce qu'il manque. Elle voit très bien ce qui pourrait être accompli demain au niveau des pôles et ce qui pourrait être nécessaire mais sur la partie RH cela l'inquiète. Il y a des personnels de statuts différents, cela nécessite une maîtrise particulière et que contrairement à ce que l'on peut faire croire aux directeurs de pôles, ils n'auront jamais la maîtrise de nos carrières parce que l'on dépend de statuts et d'un tas de choses qui fait que quand bien même on appuierait l'avancement d'un collège, la maîtrise de sera pas au niveau du pôle, elle restera soit au niveau de l'université au mieux, au niveau ministériel ou académique donc il faut pas se tromper, se faire des illusions sur ce qu'apportera au niveau de la proximité du pôle sur la fonction ressources humaines les services délégués.

**LE PRESIDENT** précise que l'enjeu de cette réussite est d'abord social, pour un enseignant chercheur, cela ne va pas changer son quotidien d'autant plus qu'on nourrit l'interdisciplinarité entre les pôles. Pour un étudiant, ce sont des passerelles nouvelles. L'enjeu il est pour l'administration, la manière dont on fonctionne.

**Mme SCHLAEPPI** indique que c'est un point d'attention ce qui a été évoqué sur le fait qu'il faut qu'on trouve le moyen pour que les collègues puissent s'investir sur la manière dont on s'adapte. C'est une chose à laquelle on réfléchit notamment avec **Mme TEXIER**. Sur la paie, on n'a pas évoqué le fait qu'elle serait mise au niveau des pôles.

**Mme SAMI** ayant participé au GT gouvernance, elle a donné un certain nombre d'avis et de discussions. Elle s'est entêtée quelque fois avec un petit gain de cause mais très peu finalement. C'est important à dire, au bout de nombreuses réunions, elle s'est posée la question de ce qu'elle a pu avoir comme impact sur les décisions qui ont été prises. Avec tout ce temps passé, l'impact a été relativement faible.

Elle ne revient pas sur ce qu'ont dit **M POUZAINT** et **Mme DRONNEAU**. Elle veut juste prendre un exemple pour donner de son point de vue ce que va être la future NUN.

Elle s'est souvent insurgée aussi bien ici que dans le GT sur le fait que cette NUN s'est structurée autour d'un projet de recherche. Aussi important et aussi prestigieux soit-il, cela ne mérite peut-être pas de changer toutes les structures de l'Université.

Elle s'est beaucoup battue sur le fait que de son point de vue, un directeur de pôle doit être élu et représenter par le pôle, c'est un point litigieux important et son mandat doit être indépendant du directoire et de toute autres instances comme actuellement, les directeurs de composantes. Ils ont réussi à ce que le conseil de pôle remonte jusqu'à trois noms, on peut voir cela comme une avancée. Cependant, le fait que le mandat du directeur de pôle soit aligné sur celui du président de l'université est à son sens quelque chose qui enlève au vrai rôle du directeur, comme si le directeur de pôle devait finalement représenter plus la présidence de l'université et le directoire que le pôle.

L'autre point, c'est de voir que la durée du mandat des membres du conseil de pôle est alignée sur celle du directeur de pôle. Ce qui veut dire que si le directeur démissionne, on refait des élections à chaque fois. Telle qu'elle se dessine, la nouvelle université, la nouvelle loi qui régit le système universitaire donne un poids considérable au directoire à Nantes et à d'autres instances qui ont un peu ce profil-là dans les autres universités, dans les autres regroupements qui se font et de moins en moins de poids au personnel de l'université et évidemment aux étudiants. Ils sont contre et continueront à être contre cette nouvelle université telle qu'elle se dessine.

Mme BERNAULT répond que sur le fonctionnement du GT, les questions ont été débattues et une majorité s'est dessinée, c'est le principe même d'un GT. Par rapport à ce qui est évoqué sur la gouvernance, finalement ce sont les conséquences du projet tel que le président l'a rappelé tout à l'heure, à savoir que les pôles déclinent la stratégie de l'établissement en fonction de leur spécificité et donc la question de savoir comment est mis en fonction le directeur de pôle et l'alignement des mandats ce sont les conséquences de cette structuration. Effectivement, on peut ne pas être d'accord avec la logique mais au moins tout cela est extrêmement cohérent.

Mme BRANCHEREAU indique que concernant la gouvernance des pôles, il avait été proposé la création d'un poste de directeur adjoint étudiant par pôle qui a été jugé non nécessaire. L'existence du poste a été déclarée soumise au choix du directeur du pôle. Cependant, l'importance d'une implication étudiante semble inévitable pour la bonne prise en compte de la voix de l'ensemble des étudiants au niveau des pôles. Ils souhaitent donc que ce poste soit rendu obligatoire dans l'ensemble des pôles. Même chose pour la représentation étudiante, il y a seulement quatre sièges alloués aux étudiants et aux personnels BIATSS. Cela leur semble peu par rapport aux questions qui vont être traitées au niveau des pôles concernant la qualité de vie universitaire de la formation. Ils souhaitent réinterroger le Conseil d'Administration là-dessus.

**M JACQUEMIN** donne deux éléments de réponse. Le nombre de sièges étudiants va dépendre du nombre de personnes élues au conseil de pôle. On ne peut pas parler de quatre sièges puisqu'on ne connait pas le nombre total de personnes élues. Sur le deuxième point, la possibilité qu'il y ait un directeur adjoint étudiant n'a pas du tout été gommée. C'est le travail dans chacun des pôles et c'est à eux aussi de peser sur ce travail pour qu'il y ait une représentation étudiante. Ce n'est pas une obligation, on n'oblige aucune direction en termes de fonction notamment. Rien n'est imposé au niveau des pôles et c'est aux pôles de faire ce travail, il peut dont y avoir une direction adjointe étudiante.

**M GUEVEL** précise qu'il comprend les remarques de **M POUZAINT** et notamment dans ces dimensions politiques. On a passé le cap de la décision d'un projet qu'il faut initier au pas, on est désormais dans la construction à présent. Ce projet est ambitieux , pour avoir participé au GT gouvernance, il observe que cette nouvelle organisation se dessine au fil des travaux, on voit se dessiner ce que sera l'établissement et on en comprend l'intérêt. Aussi, pour être dans cette université depuis vingt ans, il a l'impression d'être dans une institution qui est vieillissante qui ne s'est jamais suffisamment remise en question. Ce travail colossal et risqué à certains égards était évidemment nécessaire.

Ensuite, s'agissant de la co-construction, elle est effective et il y a vraiment un travail. On en est à 22 réunions, c'est un travail colossal qui est mené. Il a lui aussi le sentiment que son apport personnel est proche de rien, par contre, l'intelligence collective dans chacun des groupes a produit et a été validée à 98%. En effet, il reste des questions et des informations qui sortent de ses réflexions. Il était dans un groupe qui a beaucoup porté et milité pour les ressources humaines en proximité au niveau polaire. Par contre, il rejoint **Mme DRONNEAU** quand elle dit, que la paie n'est certainement pas un sujet polaire. Par contre, le suivi des carrières en proximité, cette relation avec les collègues, l'accompagnement, là il y a un sujet.

Il témoigne de son engagement au sein de la cellule statuts, il représente les administrateurs dans cette cellule. Le travail est enclenché,. Il a découvert l'école Centrale très investie dans ce travail. A travers l'écriture, on voit bien l'organisation se dessiner, les enjeux et c'est passionnant. Dans ces statuts, on rappelle dans le préambule les principes, l'unicité, la solidarité et la subsidiarité. La solidarité lui parait être le plus important et autour duquel il y a le plus d'enjeux. En effet, il aimerait bien, les vingt prochaines années, travailler dans une Université solidaire où il y a du partage et de l'attention entre collègues, composantes et laboratoires. Il espère que les étudiants partagent aussi cette valeur même s'ils pensent que les étudiants sont plus exemplaires qu'eux sur ce sujet.

Tout n'est pas validé systématiquement, point par point c'est discuté et débattu. Toutes les personnes autour de la table peuvent apporter leur point de vue. L'objectif étant que collectivement on arrive à des conclusions qui soient pertinentes et qui puissent être validées par les fondateurs.

Mme TEXIER précise qu'aujourd'hui les gestionnaires individuels de la DRHDS font l'ensemble des actes individuels, paie inclue. Aujourd'hui, la paye est clairement identifiée comme un sujet, pour autant c'est aussi l'intérêt du travail pour les gestionnaires que d'avoir à traiter des situations individuelles du recrutement jusqu'à la paye. Il faut voir à la fois, l'intérêt des agents, l'intérêt du travail et cette dimension sera prise en compte dans l'analyse qui sera faite avec l'accompagnement qui va débuter.

**Mme JOLLIET** souhaite revenir sur le travail du GT gouvernance. C'est parti d'un tableau vierge, il y a eu de nombreuses réunions. Elle était effrayée du nombre de personnes lors du premier exercice avec ces quatre grandes tables et comment arriver à se mettre d'accord? Effectivement, il y a un effet de dilution de sa parole personnelle que l'on peut imaginer mais ce qui ressort de ces groupes ce sont, petit à petit, la construction et l'affinement des choix et la retranscription des tableaux dans un texte qu'elle trouve strictement conforme à la majorité des opinions dégagées à l'issue de chaque groupe. Une fois ces conclusions reprises à 98% par les fondateurs, on ne peut que se féliciter de la méthodologie.

La cellule statuts a un gros travail, il faut éviter que les statuts soient trop longs, parce qu'il ne faut pas oublier qu'ils seront gravés dans le marbre, il ne faut pas être trop précis. Il y a un modèle expérimental au niveau du pôle santé qui fait que les réformes, par exemple du premier cycle, font travailler l'ensemble des composantes du pôle et permettent de se rapprocher, de tester en directoire préfiguré tel qu'il fonctionne depuis près d'un an, les interactions et la façon dont à l'avenir cela va fonctionner. Elle revendique cet appui d'une espèce d'enquête pilote au sein d'un pôle préfiguré qui montre que pour l'instant, on s'en sort pas si mal en essayant d'appliquer les grands principes.

Mme TRICHET énonce que c'est une belle dynamique, beaucoup d'investissement, beaucoup d'énergie mais on voit sur le terrain des nouveaux projets qui vont porter en pédagogie pour l'internalisation des formations, pour la recherche. Même si c'est fatiguant, c'est aussi très motivant. Elle souligne qu'on a vraiment toujours besoin de rôle en central, notamment pour stimuler, encadrer, favoriser les échanges entre les pôles pour maintenir notamment un but de transdisciplinarité. Cela va être discuté, chacun va vouloir garder ses postes. Il faut quand même garder le lien entre le central et la direction des pôles pour assurer les enjeux politiques qui sont choisis en amont.

**M BROCHARD** témoigne de sa participation au GT gouvernance où ils ont pu clairement s'exprimer, il n'y avait pas de tabous. Il y a une dilution de ce qui a été dit dans les décisions prises. Il y a certains arbitrages qui ne leur conviennent pas. Il aurait bien aimé qu'apparaisse lors des slides présentées qu'il serait possible d'y avoir un directeur adjoint étudiant, il aurait bien aimé qu'il y ait un directeur adjoint BIATSS. Il rappelle que la moitié des personnels au sein de l'Université de Nantes sont des personnels BIATSS. Il aurait donc été intéressant de souligner le fait qu'un directeur adjoint BIATSS peut être intéressant au sein du pôle.

Par ailleurs, il aurait trouvé intéressant que soit présenté différents experts dans le cadre de l'expertise qui a été commandée par le CHSCT. Il aurait bien aimé avoir l'avis d'experts, un avis extérieur sur cette répartition des compétences. La deuxième chose que les personnels BIATSS ont fait remonter c'est que maintenant, ils aimeraient bien avoir une présentation de cette répartition des compétences dans les différents pôles. Ne pas attendre que les statuts soient mis en place mais qu'il y ait déjà un retour dans chaque pôle avec au minimum une réunion pour présenter un petit peu ce qui a été décidé dans la répartition des compétences. C'est important aujourd'hui qu'il y est un point d'étape vis-à-vis des personnels.

**Mme SCHLAEPPI** précise que sur ce dernier point, ils ont commencé à le faire à la demande des composantes et des pôles qui l'ont sollicité. On peut tout à fait imaginer de le systématiser et de le faire au sein de chacun des pôles, il y a aucun problème là-dessus.

**M JAQUEMIN** indique que sur la direction adjointe, il a mis toutes les catégories de personnel de l'université de Nantes et donc bien entendu les BIATSS, ce n'est pas mis de côté.

**M BROCHARD** indique que comme il a été fait un petit focus dans les slides sur le fait qu'il était possible d'avoir un directeur adjoint étudiant, il aurait été bien de préciser également un directeur adjoint BIATSS.

**M JAOUEN** relève deux points : simplifier et gagner en réactivité des pôles pour augmenter la cohérence de la stratégie formation recherche. Après quasiment 35 ans dans cet établissement et après avoir partagé sa vie professionnelle entre trois composantes : IUT de Saint-Nazaire, faculté des sciences et Polytech sur deux sites, Nantes et Saint-Nazaire et dans un laboratoire qui est sur cinq sites et quatre tutelles, on imagine à quel point résonne ces mots, simplification et cohérence de la stratégie recherche-formation et donc on comprend bien aussi les attentes qu'ils suscitent.

Il relève également une plus grande appropriation au niveau de l'établissement des questions transversales et interdisciplinaires, de la cohérence de la stratégie pour une meilleure lisibilité à l'international, ce qui impliquera sans doute également encore plus du choix. Ils soutiennent avec enthousiasme cette évolution de l'établissement pour devenir une grande Université.

Il termine par un point de vigilance dont on n'a pas beaucoup parlé et c'est aussi une recommandation. Pour celles et ceux qui passent leur vie professionnelles à passer d'un site distant à un autre (la Rochesur-Yon, Saint-Nazaire et Nantes) ou bien ceux qui passent d'un lieu à un autre (120 bâtiments de l'établissement), la recommandation est de mieux utiliser les nouvelles technologies de communication pour minimiser les déplacements, c'est mieux pour la planète et c'est également mieux pour les agents.

**M POUZAINT** appui l'intervention de sa collègue **Mme SAMI** par rapport au processus de nomination du directeur de pôle, du calage avec les administrateurs de pôle avec le directeur de pôle. Il rappelle à la noble assistance qu'en France on a fait l'inversion du calendrier électoral et on a vu toutes les conséquences délétères que l'on constate actuellement dans le fonctionnement. On fait des changements qui sont très importants et il y a un certain nombre de conséquences, des changements qui sont difficiles à anticiper. Ces choix-là sont importants et ce qu'il propose c'est de revoir une copie sur ce point-là.

**LE PRESIDENT** remercie l'assemblée pour ces échanges. On a passé du temps et c'est normal et c'est très bien de manière à pouvoir maitriser chacun à son niveau de connaissances, son niveau d'engagement, les enjeux. On part d'une vision et cette vision n'est pas une obligation d'application de la loi. Sur la co-construction, il a été rappelé par **M GUEVEL** que 98 % d'homologie entre ce qu'a proposé le GT et ce qui a été retenu par les fondateurs. C'est un élément important, un élément de preuve de co-construction, c'est réel.

Les discussions sont critiquées, constructives mais elles sont surtout apaisées. Ce dialogue apaisé c'est le meilleur moyen de pouvoir écouter les uns les autres, réfléchir, avancer pour que chacun trouve sa place. Il reste maintenant à convaincre, entrainer l'adhésion des uns et des autres, rassurer, répondre à des questions, profiter de ce qui marche et ce qui marche bien au sein de l'établissement. Sur la philosophie d'ensemble, il ne s'agit pas d'une structure pour une structure. Il s'agit sur un même site de voir comment intelligemment, on peut arriver à une excellence collective qui entraîne le site et qui permette d'être plus efficace, plus gagnant-gagnant. Cette intelligence de site, c'est ce que nous sommes en train de construire. Nous avons des établissements associés, ici l'Ecole de Design, des établissements fondateurs. La question est de savoir comment on peut tous mieux travailler ensemble.

## Point 5 - APPROBATION DE L'ASSOCIATION DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS NANTES SAINT-NAZAIRE A L'UNIVERSITE DE NANTES.

LE PRESIDENT indique qu'il s'agit d'une réflexion qui est en court depuis bien longtemps, c'est un échange historique, une tradition de complicité en formation, en recherche, une vision qui est aujourd'hui commune. On passe de conventions dans différents domaines à sceller quelque chose de beaucoup plus formel mais aussi beaucoup plus fort tel que cela a pu être fait avec d'autres établissements de manière à avoir ce lien très fort entre l'Ecole des Beaux-Arts et l'Université de Nantes.

Mme BOUSQUET précise que ce projet a été initié depuis un moment pour pouvoir rapprocher les deux établissements. On est en phase de cadrage, il y a des réunions entre les deux équipes sur les points centraux : formation qui ont déjà eu lieu, recherche qui aura lieu cette après-midi et international qui a eu lieu il y a deux jours. Il sera possible de signer l'association au mois de juin, cette association permettra

de faire plus facilement des passerelles entre les formations, de rapprocher les enseignants-chercheurs de l'Ecole des Beaux-Arts de ceux de l'Université et de pouvoir faire des projets en commun, ce qui est en effet un écho très favorable à l'ensemble du projet.

Mme MORERE ajoute qu'en effet, ce projet est le fruit d'un long travail d'échanges avec l'Ecole. On passe de l'idée d'une alliance stratégique à une idée plus resserrée d'une association stratégique pour pouvoir mieux structurer les projets. L'Ecole contribue activement au développement d'un pôle d'excellence artistique au sein de l'île de Nantes, du quartier de la création. C'est donc très important pour le futur établissement que de pouvoir travailler de manière étroite avec l'Ecole sur des projets notamment de visibilité internationale. On pense au site nantais mais aussi au site nazairien avec l'atelier de l'estuaire qui permettra d'accueillir une prépa internationale pour de nombreux étudiants et des projets à construire avec l'Université de Nantes en termes de formation scientifique dans le domaine artistique.

**Mme LESTIEN** souhaite profiter de cette délibération pour dire qu'eux collectivités territoriales sont très favorables à ce rapprochement encore plus intense, à cet engagement stratégique. La section internationale sur le site de Saint-Nazaire ouvrira à la prochaine rentrée. Elle pense que c'est un plus pour les étudiants et les jeunes du territoire.

**LE PRESIDENT** ajoute qu'il y a en effet un soutien très fort de la CARENE et de Nantes-Métropole pour cette vision beaucoup plus congruente, complice entre l'Ecole et l'Université.

**M POUZAINT** complète en disant qu'en tant que producticien, on voit nettement depuis dix ans les relations qu'il y a entre la fabrication, les systèmes, les volets de fabrication et là il y a un certain nombre de manifestation sur Nantes qui ont eu lieu et il voit d'un très bon œil le mixage entre les différentes spécialités parce que derrière, ce sont des créations d'emplois directes.

**LE PRESIDENT** partage totalement cette remarque. Il y a un terrain de jeu qui va être extrêmement favorable. C'est un terreau exceptionnel qui est le quartier de la création dont les bâtiments seront inaugurés en septembres 2019. Là, il y aura, sur le même terrain, au-delà des autres établissements, l'Ecole des Beaux-Arts et l'Université.

**M POUZAINT** ajoute que cela a également le mérite de renforcer le pôle d'enseignement supérieur public vis-à-vis de tous les acteurs privés. En effet, l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur public se structure et c'est une bonne chose.

**LE PRESIDENT** évoque le fait que **M AFFILE** aurait appuyé cette décision de principe. Aujourd'hui, ce qui est proposé c'est de se prononcer sur le principe. Plus tard, seront vues les modalités d'association.

**Mme SAMI** ajoute qu'ils ont toujours soutenu et appuyé la politique culturelle de l'Université de Nantes. Elle pense que cette association va aller dans le bon sens.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour le principe d'association de l'Ecole des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire à l'Université de Nantes.

## POINT 6 - INFORMATION SUR LA DEMARCHE D'ASSOCIATION DU CHU DE NANTES A I'UNIVERSITE DE NANTES

**LE PRESIDENT** rappelle qu'au mois de juin dernier a été votée la trajectoire de la NUN. Dans cette trajectoire il y a l'association du CHU de Nantes à l'Université de Nantes.

Les centres hospitalo-universitaires sont régis depuis une ordonnance de 1958 par définition en lien avec une université. Aujourd'hui, ce lien est questionné de manière à optimiser et améliorer. En tout état de cause l'Université avait signé en 1973 ce lien entre les deux établissements. Cela a été actualisé en 2014 et revu en 2017. Aujourd'hui, au-delà de cette convention, on propose une association par décret, du CHU à l'Université. C'est quelque chose qui existe en France à deux ou trois endroits (Reims,

Nice,...). Avec comme toile de fond le CHU fondateur d'une Université. . Avec le CHU comme fondateur, l'Université de Nantes est le seul site en France à avoir cette construction. Partout dans le monde, un CHU est dans l'université. Compte tenu de notre organisationen France avec les différents ministères de tutelles, il n'est pas possible d'aller jusque-là. D'ici le mois de juin, les choses seront administrativement avancées avec notamment un passage au CNESER.

Mme JOLLIET voulait intervenir pour expliquer pourquoi ce choix est pertinent. Au niveau du pôle santé et tout particulièrement en faculté de médecine mais dans les autres composantes aussi, il est proposé des formations qui sont professionnalisantes. Les étudiants, très précocement, doivent réaliser des stages qui sont pour un grand pourcentage d'entre eux, réalisés à l'hôpital. Le CHU est donc un interlocuteur absolument indispensable. Les expériences de terrain montrent la solidité des liens entre l'hôpital et la faculté et la façon dont les étudiants considèrent l'hôpital comme un outil d'enseignement.

Deuxièmement, des modalités pédagogiques particulières sont construites ensemble. Elle pense par exemple à la simulation qui est l'outil quotidien de formation pour les étudiants en santé. Il est construit ensemble la recherche. La recherche à Nantes a cette particularité d'être transrelationnelle et d'aller de la recherche fondamentale à la recherche clinique. S'il n'y avait pas de patients, il n'y aurait pas de recherche clinique. Le partenariat avec l'hôpital est absolument réel et naturel. Cette concrétisation va tout à fait dans le bon sens.

**Mme BARON** pose une question technique, qu'est-ce que cela change administrativement entre une association et une convention ? Cela reste deux établissements séparés ?

Mme BERNAULT indique qu'administrativement cela ne change rien. En fait, c'est le lien qui est plus fort entre les deux. Une convention est un contrat et une association est sanctuarisée par un décret donc le lien est plus fort. Ensuite, tout dépend de ce que l'on met dans l'association et cela donnera lieu à un autre vote du Conseil d'Administration.

LE PRESIDENT ajoute que dans les faits, cela va se traduire par la présence du directeur de l'Ecole de Design qui est associé à l'Université dans notre instance. Et inversement, il est invité au Conseil d'Administration de l'Ecole de Design. C'est vraiment un partage intime de confiance, de la stratégie, des documents, cela va au-delà d'une convention. C'est l'illustration la plus forte de cette confiance mutuelle.

**Mme SAMI** demande quel est l'intérêt du CHU de s'associer à l'Université ? Elle avait posé la même question de l'Ecole Centrale à l'Université de Nantes. Vu les résultats que cela a donné, il faut poser la question et avoir des précisions.

**LE PRESIDENT** indique que l'on a une situation très privilégiée à Nantes qui est tout à fait propice à se rapprocher. Il y a dans cette NUN, deux originalités particulières, le fait qu'un organisme national tel que l'INSERM soit fondateur d'une université, cela n'existe nulle part ailleurs. Par ailleurs, il y a qu'à Nantes, le fait qu'un directeur général du CHU devant sa communauté dise qu'il souhaite que sa communauté soit sous une bannière universitaire comme partout dans le monde. On n'est pas sur une démarche juste administrative. On accepte d'avoir une bannière universitaire y compris pour un CHU qui porte bien son nom.

Mme JOLLIET évoque un point important qui est la territorialité. En santé, on en parle bien assez au niveau des médias, il y a des inégalités d'accès aux soins, des inégalités de prise en charge. Ils ont comme objectif comme dans toutes leurs actions universitaires et hospitalières, d'aboutir à un système de soin qui gomme ses inégalités. Au niveau des CHU, il y a la constitution de ce que l'on appelle le groupement hospitaliers de territoire (GHT). Le CHU prend sous sa houlette pour tirer vers le haut toutes les structures et notamment les plus petits établissements qui sont sur le territoire de l'agence régionale de santé. Ici à Nantes, dans la construction de notre GHT c'est le 44 avec des liens pour autant privilégiés avec la Roche-sur-Yon qui n'est pourtant pas dans le 44. On voit là que les liens entre l'Université et le CHU montrent l'envie de tirer vers le haut le niveau d'universitarisation, le niveau de la

qualité de formation à l'échelle d'un territoire pour permettre tout à chacun de faire des études de santé et pour permettre ensuite de bénéficier des résultats d'une professionnalisation bien comprise.

LE PRESIDENT indique qu'en effet, il s'agit d'une meilleure articulation entre deux services publics.

#### **POINT 7 - CERTIFICATION DES COMPTES**

**M BARON Commissaire aux comptes cabinet** *KPMG*: Ils travaillent en co-commissariats aux comptes, ce sont deux cabinets. Ils rappellent rapidement l'étendue de la mission du commissaire aux comptes. Ils ont été choisis par le Conseil d'Administration, il y a eu un vote pour choisir les deux cabinets. Ils sont en charge de donner une opinion sur les comptes qui vont être présentés. Ils ne sont pas en charge de donner une opinion sur la gestion de l'Université mais de donner une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes présentés. Pour se faire, il est réalisé un travail en toute indépendance et c'est pour cela qu'ils sont nommés pour six ans, un mandat de six ans pour garantir cette indépendance et en suivant une méthodologie d'audit française pour arriver à cette opinion.

**Mme ARDOIN du cabinet PWC :** En termes de faits marquants intervenus sur l'exercice 2018, il y a eu la dissolution du centre de formation des apprentis. Un service à comptabilité distincte de l'Université de Nantes et cette dissolution a eu lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le CFA existe toujours mais il poursuit désormais son activité sous une forme associative. A ce titre, l'Université a versé 1,3 million d'euros à la Région des Pays de la Loire qui correspondait à la part de la trésorerie du CFA dans le compte de l'Université au 31 décembre 2017.

Ils ont effectué un certain nombre de travaux sur les comptes de l'Université au 31 décembre 2018, sur tout l'exercice 2018. Les travaux n'ont pas fait apparaitre d'anomalie significative ou de point majeur qui peuvent avoir un impact sur leur opinion. En conséquence, ils émettent une opinion sans réserve sur les comptes annuels et consolidés de l'université pour l'exercice 2018.

Il y a toutefois une observation relative globalement à la note indiquée dans l'annexe concernant une correction d'erreur qui a été effectuée au cours de l'exercice 2018 et qui a eu un impact sur les capitaux propres de l'université.

**LE PRESIDENT** indique que la diapositive est très claire. Cela fait plusieurs années qu'il y a une certification sans réserve. Ce n'est pas si simple car le niveau d'exigence est important voire de plus en plus important d'année en année. Il insiste d'une part sur cette certification sans réserve et d'autre part pour le travail qui est opéré. Il en profite pour remercier celles et ceux des services qui s'emparent de ce sujet.

**M POUZAINT** précise que son intervention va peut-être ne pas plaire mais le groupe Ensemble l'assume. Que cela soit clair, ils ne remettent absolument pas en cause les personnes qui sont intervenues sur la certification des comptes.

M BARON précise que ce n'est pas un audit interne, on est dans le cadre d'un audit externe.

**M POUZAINT** répond que cela ne change rien sur la nature de son intervention. Effectivement, c'est un audit externe qui est fait pour appuyer et donner un avis sur les comptes de l'Université qui permet de pratiquer l'amélioration continue.

Il évoque le fait que la décision de confier ces tâches a été faite en Conseil d'Administration et c'est bien en tant que membre du Conseil d'Administration qu'il intervient. Dans tout processus de gestion, il est bien évident que notamment avec les évolutions qui ont lieu actuellement et le bouleversement auxquels ils sont confrontés, le suivi et la bonne marche du système de gestion financière est une question complexe à la fois pour l'ensemble des administrateurs mais aussi pour l'ensemble des services de l'Université qui gèrent les finances au jour le jour et qui préparent des documents pour les conseils.

La présence de cabinets internationaux au sein des process financiers de l'Université pose problème même si ce n'est qu'un regard extérieur. Sachant que ces quatre cabinets ont été mis à l'index pour des questions de fraudes fiscales. Il reprend les propos d'un professeur anglais, il cite *Le Monde* et le *Courrier international*. Dans le monde entier les recettes fiscales sont les frais d'offensives implacables d'un secteur de l'évasion fiscale très organisée et pour lesquelles les cabinets comptables font partie de ces process.

On ne remet pas en cause l'intervention de personnes nommément sur les process internes de l'Université mais tout simplement celledes entreprises qui sont au travers des informations comme par exemple les *Panama Papers* les *Luxleaks*. Un moment donné nous sommes des contribuables, nous vivons en partie sur les impôts et donc on doit rendre des comptes. Rendre des comptes cela veut dire aussi que pour l'ensemble des citoyens, il y a un consentement à l'impôt. Ce consentement à l'impôt, cela veut dire qu'il faut respecter les règles.

Ce qui nous pose difficulté c'est qu'un certain nombre d'intervenants et parmi ces grands cabinets internationaux et bien ils sont le centre de la fraude fiscale. Tout le monde a en mémoire, les évènements qui se passent actuellement en France, le service public fonctionne avec les impôts. Il est bien évident que pour que cela puisse fonctionner, il faut que l'ensemble des acteurs, non pas tellement les petites et moyennes entreprises (PME), respecte les règles et paye des impôts. Lorsque qu'on est dans des PME de cent personnes ou quand on est dans un grand groupe international, le taux d'imposition n'est pas le même. Il suffit de lire toutes les publications. Ils ne voteront pas tel que c'est présenté la certification des compte et les résultats de l'audit interne.

**LE PRESIDENT** insiste, il ne s'agit pas d'un audit interne, c'est une démarche qui engage les fonds publics et qui garantit qu'ils sont utilisés comme il le faut. Ce n'est pas une démarche de commentaire ou d'appréciation de la stratégie de l'établissement, c'est une certification.

Mme JESTIN, associée du cabinet KPMG, directrice associée et responsable de KPMG pour la Loire-Atlantique et la Vendée, souhaite apporter quelques précisions, même si les propos étaient adressés au PRESIDENT, puisque les cabinets ont été mentionnés et attaqués. A été mentionné le fait que les différents cabinets étaient des cabinets internationaux. KPMG est une société française détenue par des associés français, il y a 400 associés experts comptables et commissaires aux comptes et la société leur appartient. Il ne s'agit donc pas d'un groupe international. Ils ont une activité réglementée, de ce fait, l'activité est opérée conformément à la législation française. Ils sont soumis au contrôle d'un régulateur qui s'appelle le Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C) ce sont des intervenants purement français.

Quant à l'intervention, l'Université est soumise à l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes en vertu de la loi sur l'autonomie des universités. Ce n'est pas l'Université qui a pris la décision de nommer un commissaire aux comptes c'est la loi qui impose la présence d'un commissaire au compte au sein de l'université.

Le rôle est de certifier des comptes, certes il est porté un regard sur le contrôle interne mais sur la partie qui affecte les comptes. Il est validé que les flux financiers, que le contrôle interne qui contribue à un moment donné à l'établissement des comptes est efficace et leur intervention porte exclusivement sur cette partie-là.

En tant que commissaire aux comptes, elle est soumise à différents risques, ils sont soumis à la responsabilité civile, la responsabilité professionnelle la responsabilité pénale. Elle pense que ces éléments permettront d'apprécier plus justement la qualité ou en tout cas l'étendue de leurs interventions.

**M GUEVEL** précise qu'on assiste là à un développement et un débat qui n'est pas le lieu. En plus, tout citoyen peut le faire mais encore plus en tant que fonctionnaire d'Etat, si on a des griefs on peut aller les adresser au procureur de la République par exemple. On n'est pas dans le conseil pour engager de tels débats.

Compte tenu de la réponse qui a été apportée, il trouve que les propos qui ont été tenus sont graves. Tenir de tels propos s'ils sont erronés est une gravité sans nom. Pour revenir sur le sujet, les deux cabinets font un travail qui est imposé réglementairement, ils apportent une information qui elle pour le coup importante.

Il rappelle qu'il y a quelques années, on sortait d'une période beaucoup plus mouvementée et où on recevait des réserves sans cesse et on avait dans ce Conseil d'Administration à entendre et accepter ce genre de constats qui ne font pas plaisir. Cela souligne que la direction des affaires financières de l'Université et tous les services déconcentrés font un travail remarquable. On le perçoit aussi dans les unités de recherche, dans les composantes cela s'est extrêmement professionnalisé et on travaille en toute sérénité sur ces questions-là. Ce n'était pas le cas lors de son premier mandat dans les années 2000-2005.

**Mme SAMI** souhaite remettre les choses dans leur contexte et notamment sur le fait qu'il est dit qu'il s'agit de KPMG France, effectivement c'est vrai mais en regardant le site, le cabinet est membre de KPMG international.

Mme JESTIN KPMG indique qu'il s'agit d'un réseau, ils s'engagent à respecter certaines normes de travail, des normes de contrôle. Certains des dossiers peuvent être contrôlés par des associés internationaux. Ils auditent des groupes qui sont à l'international mais il s'agit bien d'une société de capitaux français.

Mme SAMI insite sur le fait que même s'il s'agit d'un réseau, il fait partie de KPMG international. Il faut bien comprendre ici qu'il ne s'agit pas d'un procès de qui que ce soit. La question que pose M POUZAINT et que l'on se pose, c'est de savoir quel est le choix qui est fait en tant qu'université quand on choisit les partenaires avec lesquels on travaille. Nous avons obligation de certification des comptes et dans cette obligation, on travaille avec des cabinets, effectivement cela a été voté par le Conseil d'Administration mais peut-être qu'il y avait des informations que l'on n'avait pas. Le choix que doit faire à leur sens l'Université de Nantes c'est de choisir des cabinets qui a priori respectent les règles. C'est une Université de services publics et on a besoin d'avoir des moyens pour fonctionner.

**LE PRESIDENT** précise que la décision n'appartient pas au Conseil d'Administration c'est les marchés publics qui décident. C'est validé par le Conseil d'Administration mais c'est une procédure de marchés publics très transparente avec des entreprises qui respectent les règles.

**M GRASSET** indique que la situation est complètement ubuesque, il le dit avec ses mots. Le message est clair depuis des années, maintenant il y a une certification sans réserve grâce à un travail considérable fait par des cabinets indépendants et d'un autre coté par les services qui font le travail de façon extraordinaire. C'est fait et c'est formidable, il faut s'en féliciter d'autant plus que ce n'est pas le cas de tous les établissements universitaires.

Le message qu'il souhaite voir sortir de ce point 7 à l'issu de ce Conseil d'Administration et dans le compte rendu c'est d'abord une félicitation à tous les services et aux gens qui travaillent autour de ce sujet pour garantir qu'on arrive à cette situation et cette conclusion d'avoir des compte certifiés sans réserves.

### POINT 8 - PRESENTATION ET APPROBATION (après examen par la CPCA) :

- du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2018 ;
- du tableau des autorisations budgétaires en AE/CP, recettes et solde budgétaire ;
- du tableau d'équilibre financier.

**M BARBU** remercie les commissaires aux comptes d'avoir approuvé ces comptes sans réserves et remercie les équipes pour la qualité du travail. Il s'agit d'une présentation à deux voix, il laissera la parole à l'Agent comptable pour commenter les diapositives sur les fonds de roulement et la trésorerie.

Comme d'habitude, il y a beaucoup de documents à disposition sur le réseau. Ce qu'il faut retenir pour l'année 2018, c'est que l'exercice 2018 est positif pour la sixième année consécutive. C'est important car cela n'était pas gagné, l'année dernière à la même époque, il y avait quelques inquiétudes avec des résultats, des indicateurs financiers qui étaient en baisse. L'accompagnement de l'Etat a été satisfaisant cette année avec en particulier le glissement vieillissement technicité (GVT) couvert cette année et ce qui n'est pas le cas les autres années. Des recettes d'investissement rehaussent le résultat. On est vraiment dans des écritures comptables, c'est à prendre en considération parfois des dotations de l'Etat viennent renforcer le résultat les produits d'exploitation en réalité c'est dépensé sur de l'investissement donc ça rehausse un peu artificiellement le résultat. Des recettes exceptionnelles ont été versées en 2018 et ne sont pas dépensées en 2018.

Tous ces ingrédients font que nous avons un résultat positif mais qui est à relativiser par rapport aux autres années. Les ressources propres sont en progression régulière, c'est une tendance encourageante. Il faut rappeler que la maitrise des résultats a été assurée par un contrôle des dépenses, les budgets étaient diminués sur les services centraux et communs et toujours un pilotage renforcé et accru.

<u>Les résultats</u>: Résultats d'exploitation 3 millions d'euros et une capacité d'autofinancement qui permet de renouveler les investissements des équipements de l'année qui s'élève à 8,6 millions d'euros donc il se place à un niveau satisfaisant. Par contre, le fonds de roulement est très peu abondé, c'est toujours le sujet d'inquiétudes sur le plan financier.

Si on doit se focaliser sur deux éléments, il y a la courbe de 8,6 millions de capacité d'autofinancement après un point bas en 2017 qui traduisait bien les inquiétudes, il n'était pas question de poursuivre dans cette voie de diminution des résultats. La bonne maîtrise d'ensemble donne une capacité d'autofinancement satisfaisante pour cette année mais exceptionnelle. Deuxième focus, un abondement au fond de roulement, renforcement des réserves qui reste particulièrement bas avec seulement 1,5 millions d'euros.

La ressource de la masse salariale est toujours inférieure à la dépense de masse salariale. La différence entre les deux éléments fait apparaître un déficit de 3 millions d'euros qui est en réduction mais qui est toujours là. Les charges de fonctionnement sont en hausse cette année, un volume global d'investissement qui est toujours important, nous sommes dans les années d'investissement majeur y compris bâtimentaire.

Un focus intéressant sur les recettes propres, elle progresse toujours, c'est difficile parce qu'il faut des bras derrière, des enseignants-chercheurs et du personnel BIATSS.

Il est à noter les ressources recherche consolidées pour la première année, c'est-à-dire tous les contrats y compris subventionnés pour un volume global de 33 millions d'euros. Il faudrait rajouter les contrats qui sont gérés financièrement par la filiale Capacités, à peu près 4 millions de plus.

Sur la masse salariale et les emplois, il y a eu des efforts collectifs cette année pour maitriser l'emploi, réguler et maintenir un niveau d'emploi élevé. C'est 50 emplois en plus depuis 3 ans libérés dans l'établissement et à cela il faudrait ajouter les 38 emplois TPT sur les ressources propres donc il y a un ajustement, un équilibre sur ces deux comptes séparés. Tout cela pour tenir le budget de la masse salariale puisque c'est un indicateur fort duquel dépendent les résultats. Le déficit est toujours là, l'Etat ne suit que partiellement les dépenses donc il faut faire toujours très attention à cet équilibre entre les emplois sur ressources propres et les emplois masse salariale pour suivre les comptes.

Le déficit est en recul parce que pour cette année, c'est exceptionnel le GVT a été compensé à hauteur d'1,6 million d'euros ce qui laisse tout de même à charge de l'établissement 400 000 euros. La masse salariale c'est 83% des charges d'exploitation hors amortissements, c'est énorme donc tout dépend de notre capacité à contrôler la masse salariale. Des compensations à la fois par la hausse de la CSG et des mesures d'emplois satisfaisantes mais qui laisse à la charge de l'Université à peu près 1 million d'euros de dépenses supplémentaires. L'évolution des dépenses c'est toujours difficile à maitriser alors que l'Etat ne prend jamais complètement en compte l'augmentation naturelle de la masse salariale Etat et encore moins le dynamisme. Aucune subvention n'est adossée à la hausse des étudiants ou à la hausse de l'activité de recherche et c'est tout le problème. L'université doit rester très vigilante pour maitriser à la fois l'évolution des emplois et ensuite l'ensemble des charges d'exploitation.

Les charges d'exploitation et de fonctionnement sont en augmentation. Sur les deux dernières années, c'est sans appel, les charges d'exploitation augmentent de 3 millions d'euros. C'est normal parce que si les effectifs étudiants ne s'accroissent pas énormément, l'ensemble de l'activité de l'établissement progresse et c'est une activité aussi sur ressources propres mais qui a des incidences sur les charges de fonctionnement qui elles ne font pas la différence entre les charges de fonctionnement et sur budget Etat. A noter, une augmentation des charges de fluides, gaz, électricité et réseaux de chaleur, plus de 6 millions d'euros contre 4 millions l'année dernière. Il y a une hausse des mètres carrés mais aussi une augmentation inéluctable des charges des fluides en général et. des charges d'exploitation.

La capacité d'autofinancement revient au minimum qui est indiqué chaque année, 8,5 millions d'euros. C'est à relativiser parce qu'il y a des éléments tout à fait exceptionnels avec des décalages dans le temps. Sur cette capacité d'autofinancement figure des montants qui seront dépensés encore une fois d'une manière fléchée en 2019. Par ailleurs, cela nous permet tout de même d'assurer la maintenance des bâtiments et le renouvellement des petits équipements, c'est capital. Il faut signaler aussi qu'elle vient abonder le budget global d'investissement et permet de satisfaire de mener à bien l'ensemble des projets comme le Nouveau Tertre. On était dans la fin de l'opération en 2018 avec 6 millions d'euros, le laboratoire de planétologie terminé avec plus de 13 millions l'an dernier et aujourd'hui le quartier de la création qui va voit le jour cette année, la réhabilitation des amphis etc.

M THURIES indique que pour continuer dans la trajectoire de M BARBU, la capacité d'autofinancement est le résultat de deux facteurs essentiels: le résultat acquis de l'exercice et la dotation des amortissements. A partir de la capacité d'autofinancement, on arrive à ce que l'on appelle la variation du fonds de roulement. La variation du fonds de roulement c'est l'agrégation de cette fameuse capacité de d'autofinancement, une marche de manœuvre dégagée pour réinvestir ultérieurement auquel on ajoute le résultat de la section d'investissement. C'est la différence entre les recettes d'investissement et dépenses d'investissement. La somme de ces deux agrégats fait qu'il y a une variation du fonds de roulement sur l'exercice 2018 par rapport à 2017 à hauteur de 1,5 million d'euros. Cela représente une augmentation de 45% de la variation du fonds de roulement et cela permet d'avoir des marges de refinancement pour les opérations futures tout en restant prudent.

Le fonds de roulement 2018 s'élève à 21 millions d'euros, ce qui donne un *ratio* de couverture des charges à hauteur de 24 jours. On approche le seuil prudentiel de 25 jours, si on va au-delà, on s'approche du seuil des 30 jours qui représente globalement un mois de fonctionnement pour l'établissement.

Du fonds de roulement on arrive à la trésorerie. Sur cet exercice, la trésorerie progresse de 4,5 millions d'euros. Cela représente 65 jours de décaissement. Il reviendra ensuite sur la différence entre les jours de décaissement du fonds de roulement et les jours décaissement de la trésorerie. La principale variation de trésorerie à la hausse, est liée aux 4,8 millions d'euros de l'opération de l'I site NExT en 2018. Dans le cadre des conventions NeXT des avances de trésoreront été peu dépensées sur l'exercice 2018 mais cela monte en puissance sur l'exercice 2019.

La différence entre le fonds de roulement, avec notamment le *ratio* de couverture et la trésorerie c'est ce qu'on appelle dans le jargon comptable le besoin en fonds de roulement. Ce sont les créances et les dettes de l'établissement. Les créances, c'est ce que l'on doit récupérer auprès de tiers et les dettes, c'est ce que l'on doit à d'autres tiers. Sur l'exercice de besoin en fonds de roulement, il est de moins 36 millions d'euros. Cela veut dire que l'on encaisse plus vite les créances que l'on paie les dettes. C'est

important pour l'établissement d'être toujours en négatif c'est-à-dire que l'on fait de la trésorerie sur le dos des tiers. Si on avait un besoin en fonds de roulement positif c'est-à-dire qu'on paierait plus vite les dettes qu'on encaisserait les créances. Pour simplifier, si on payait en instant T toutes les dettes et qu'on encaissait toutes les créances, à ce moment-là, le fonds de roulement serait égal à la trésorerie, les deux agrégats seraient égaux.

En gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), il y a deux comptabilités, la comptabilité générale (comptabilité patrimoniale) et la comptabilité budgétaire (comptabilité de caisse). Sur la comptabilité budgétaire, à l'issu de l'exercice cela donne à solde budgétaire de 12,6 millions d'euros. Sur l'exercice, entre les dépenses et les recettes, l'établissement a plus encaissé que dépensé. S'il y a cette variation à la hausse des taux d'exécution du solde budgétaire, c'est essentiellement dû aux dépenses d'investissement qui n'ont pas tout à fait été à la hauteur des attentes. Ce n'est pas un mauvais management c'est simplement qu'il y a de grosses opérations d'investissement sur l'établissement. Cela explique de gros travaux préparatoires en amont, des marchés publics, l'inexécution des marchés et forcément, il y a toujours du retard dans l'exécution des travaux, c'est donc cela qui explique ce décalage.

**M BARBU** fait un focus sur les ressources propres et souligne un faux semblant : dans les ressources propres, l'an dernier il y avait les recettes du CFA qui ne faisaient que transiter par l'établissement, 4,6 millions d'euros. En réalité si on rectifie cela donne 28,6 donc on a bien une progression des ressources propres, c'est encourageant. L'établissement continu de progresser, il faut encore lever des verrous, emmener tout le monde dans cette progression qui donne aussi une image à l'extérieur, auprès des acteurs économiques et cela est tout à fait positif.

En synthèse, l'Université confirme sa maitrise budgétaire. L'année 2018 est toujours au positif pour autant, attention à cette faible progression du fonds de roulement puisque pour le moment, il est à noter toujours en dessous du seuil d'alerte fixé par l'Etat.

Il y a un bon accompagnement de l'Etat cette année mais il y a toujours un déficit sur la masse salariale et donc les équilibres sont à trouver ailleurs. Il y a des succès remportés qui sont à noter par les réponses des appels à projets qui sont positifs : I site NExT, Neptune, les programmes de recherche européens et ils viennent apporter de nouvelles ressources à l'établissement pour lui permettre de se développer. Il y a également les structures d'appui aussi comme la Fondation et la filiale Capacités. Tout cela va dans le même sens, développement des ressources propres à une époque où c'est la seule façon d'avoir des ressources nouvelles pour l'établissement. Dans ce cadre, il parle de solidarité, ce sont des équilibres qui sont nouveaux et qui sont à trouver au sein de l'établissement. Ce sont des équilibres entre les pôles, les services centraux, les unités de recherches pour permettre de supporter toute cette croissance. Cela permet aux services centraux d'avoir des équipes qui permettent d'enregistrer de flux nouveaux.

Mme DRONNEAU a une interrogation par rapport au changement qui a été fait et voté au Conseil d'Administration sur la qualification des dépenses d'investissement et sur l'impact que cela pourrait avoir sur la capacité d'autofinancement et donc sur le fonds de roulement, est-ce que cet impact a été évalué? Une partie des dépenses qui été qualifiée en investissement ne l'est plus (tout ce qui été achats informatiques). A été permise aux composantes et laboratoires de recherche depuis deux ou trois ans, la possibilité de reporter des soldes sur opération annuelle ou pluriannuelle sur de nouveaux projets qui auraient principalement dû être orientés sur de l'investissement. Si on prend le secteur SHS, cette nouvelle politique sur la qualification des dépenses d'investissement qui a été voté, ne va plus permettre à ce secteur de faire des investissements tel qu'il est défini en comptabilité et du coup ne va plus permettre d'alimenter cette capacité d'autofinancement et de fonds de roulement. Est-ce que cela ne vas pas remettre en cause la possibilité pour l'Université d'autoriser ces reports ?

**M THURIES** répond que les conditions d'investissement ont en effet été modifiées parce que l'instruction comptable obligeait à faire cette modification. Néanmoins, ce nouveau guide sur les dépenses d'investissement touche principalement le matériel informatique. On peut considérer que sur le temps d'amortissement du matériel informatique, il va y avoir un effet de césure à hauteur de 300 000 à 400 000 euros sur l'ensemble de l'exercice. Il pense qu'à terme, cela sera négligeable. Lorsqu'on utilisait

ce matériel informatique en investissement, cela obligeait à faire de la dotation d'amortissement qui venait impacter les dépenses de fonctionnement. N'ayant plus cet investissement à faire, la dotation d'amortissement liée à ce matériel informatique ne va plus s'appliquer et il y aura un effet de césure en attendant que les anciens matériels soient amortis totalement mais à terme, de nouvelles marges vont être dégagées sur les dépenses de fonctionnement.

### **M GUEVEL** veut souligner trois points.

1. Il souhaite souligner le résultat positif pour cette sixième année. Cela démontre que le projet politique a été exécuté et que finalement, des engagements au départ qui prennent forme sur le terrain et qui sont suivis avec aucun dérapage financier et c'est rassurant. Rassurant parce que depuis six ans et en particulier depuis quatre ans, il y a à travers les CPOM, sans cesse une anticipation, une projection vers l'avenir et des arbitrages. Diriger ou manager c'est aussi choisir, c'est savoir dire non et c'est important. L'établissement dans sa globalité doit être porté dans une dynamique constructive et doit terminer comme cela en fin d'exercice.

Il ajoute qu'au sujet du lien politique et exécution budgétaire, il salue les services de proximité. C'est un sacré confort de dirigé une composante en ayant un service sur ces questions-là qui assure et garantit cette grande rigueur, précision et des informations régulières suffisantes et pas trop techniques pour orienter les choses et appliquer le programme politique.

- 2. Concernant les ressources propres, c'est une excellente nouvelle. C'est le fruit des travaux des collègues, des enseignants chercheurs, des personnels administratifs. Comment renvoyer cela, informer et saluer ce travail réalisé? La dynamique est très bonne. A l'extérieur, on a beaucoup d'échos sur la dynamique de l'Université et son lien avec les différents milieux.
- 3. Cette année le GVT a été compensé c'est une bonne nouvelle et attention il ne le sera pas en 2019. Pour autant, GVT, CSG plus les mesures d'emplois c'est 1 million d'euros que cela coûte encore sur le budget 2018. Même quand on annonce que l'Etat compense, il y a cette insuffisance d'apports et d'implication de l'Etat sur des charges qui en effet incombent mais qu'il devrait couvrir et donc on appelle la mobilisation du **PRESIDENT** et de son équipe. Autour de ces questions, pour 2019 l'objectif est de remonter au ministère ces interrogations voire ce mécontentement face à ce constat parce que cette année, s'il n'est vraiment pas compensé en bout de ligne, c'est entre 2 et 3 millions d'euros qui vont peser sur le budget propre.
- **M CHENE** tient à saluer ces six années d'évolution. On voit l'importance de cette gestion très rigoureuse. Il rebondit sur le fait que le point des dotations de plusieurs millions d'euros eu égard aux manque par étudiant, comment aller chercher cet argent ? Cela amène à la question : par rapport au fonds de roulement moyen, quelle est globalement la moyenne de ce que l'on observe dans les autres universités françaises ?

**M BARBU** indique qu'il y a eu une communication de la part de l'Etat avec un graphique qui montre que l'on est quand même dans les universités avec les fonds de roulement les plus bas. Il faut rester vigilant, cet équilibre est à trouver tous les ans, c'est ce qui est difficile avec beaucoup de bonnes nouvelles mais il y a aussi ce problème, cette crainte de ne pas arriver à l'équilibre. Il faut toujours être vigilant et travailler sur ces équilibres.

**Mme OBLE** indique qu'il est noté que les recettes du projet NExT ont été moins importantes que prévues 9 millions au lieu de 14, pourquoi ?

Il faut développer les ressources propres, est évoqué le développement des appels à projets, de Capacités, de la Fondation. Elle ne voit pas la formation continue et d'habitude, cela a toujours été un point important. Est-ce que c'est un oubli ou est-ce que c'est parce qu'effectivement, il n'y a pas encore l'impact de la réforme sur la formation continue ?

**M BARBU** répond que la formation continue est présente dans le graphique. C'est signalé dans la deuxième et avant dernière diapositive. On travaille plus que jamais aussi avec la formation continue. On essaye d'améliorer le fonctionnement tous les ans, on est autour de la même table tous ensemble pour la valorisation de la recherche, de la formation, les actions de la Fondation, pour essayer de concevoir des modèles et faire des propositions cohérentes.

Pour NeXT, ce n'est pas significatif, il y a des décalages dans le temps et parfois dans les encaissements. 9 millions ont été encaissés, on est loin d'avoir dépensé la totalité donc il reste en trésorerie.

Mme BARON indique qu'elle est contente de ce résultat positif mais il faut signaler que c'est dans la douleur que les personnels, tous les enseignants et même les étudiants font beaucoup d'efforts. Il est difficile d'imaginer de continuer comme cela puisqu'on est en train de toucher à la qualité de la mission enseignement, de la recherche ou à la qualité de travail de tous les collègues. Déjà dans le budget 2018, les services ont été amputés pour éviter les dérapages, c'est la même chose dans le budget 2019 puisque des services centraux et communs ont eu un budget amputé de 20%. C'est de la prudence, on le comprend mais pour ce qu'elle connait, dans le budget 2019, le budget d'ouvrage acheté par la bibliothèque est amputé de 48%. C'est malheureusement ce budget qui fait le tampon quand on a budgété toutes les autres dépenses et les dépenses contraintes. Cela fait du bruit sur internet et dans les réseaux sociaux, la qualité de la mission de l'Université est attaquée. Elle sait que sera remonté ce genre d'information.

**M BARBU** répond que bien entendu, lorsque sont prises des réserves de précaution comme cela, lorsqu'on baisse des programmes, ce n'est pas de gaieté de cœur. Les bibliothèques universitaires (BU) avaient été épargnées par des baisses de budgets depuis des années alors que cela touchait la plupart des services. Cette année, il y a aussi une politique d'ensemble d'investissement pour transformer les usages dans les bibliothèques, pour les adapter aux demandes des étudiants qui veulent des lieux de travail avant tout. Il y a un développement des ressources en ligne, dans ce contexte, l'établissement a été contraint de baisser le budget de fonctionnement sur les ouvrages. Il faut relativiser ce qui a été dit, on compare toujours au budget global d'achat d'ouvrage, il faut comparer cela au budget global des BU. On est bien supérieur aux 1,6 millions d'euros cités, on est plutôt dans les 6 ou 7 millions d'euros. Ce qui est mis en investissement c'est encore 7 millions d'euros donc les sommes sont considérables au regard de cette baisse qui de toute façon n'est jamais agréable ni à négocier ni à notifier.

**Mme BARON** indique que le transfert sur les usages en électronique est un mirage puisque les manuels existent peu en numériques. Les étudiants, l'ont dit en conseil documentaire, ils souhaitent du papier. Effectivement, il y a un effort de rénovation sur les bibliothèques. Les moyens de fonctionnement postes et budget d'acquisition deviennent très faibles puisque les étudiants travaillent sur place avec les documents et sont de plus en plus nombreux.

**M BARBU** précise que personne ici n'a préconisé une baisse des achats d'ouvrages. Il y a une baisse globale du budget comme pour de nombreux services dans ce contexte de transformation des usages des BU.

Mme POUZAINT tient à souligner à la fois la qualité du travail des services et la qualité de la présentation effectuée par les collègues. Si on regarde les recettes, elles viennent de trois sources principales. La dotation de l'Etat, GVT ou pas GVT c'est une dotation globale, les collectivités et les ressources propres.

Si on regarde les grandes universités pluridisciplinaires comme il en existe d'autres en France, l'Université de Nantes est dans le bas des dotations, il manque en moyenne 20 millions d'euros si on veut être dans la moyenne des universités, c'est considérable.

Il faut souligner l'action des collectivités dans un contexte qui est difficile, elles continuent l'accompagnement de l'université et ce soutien politique est indispensable.

Sur le point des ressources propres, ce sont effectivement des ressources sur contrat, la formation continue et pour faire ces ressources propres, il faut des postes. Dans le cadre des tensions qu'il y a actuellement en termes d'emploi dans les composantes compte tenu des réorganisations. Il est difficile d'augmenter les ressources propres lorsqu'on est pas en capacité de faire le travail pour aller chercher les contrats de formation continue, les contrats auprès des entreprises. D'autant plus, parmi les personnes qui sont chargées de faire ces ressources propres, il y a un certain nombre de personnes qui sont contractuelles et qui ont un contrat d'un an ou deux ans et qui au bout du compte ne reste pas dans l'établissement. Cela créé du stress pour elles et pour les services qui sont réorganisés régulièrement. Par rapport aux ressources propres, il y a la nomination d'un cabinet et puis d'un conseiller ressources propres, est-il possible d'avoir une présentation ? La question des ressources propres est une question de dynamique de l'établissement.

Les appels à projet NExT participent concrètement aux frais de fonctionnement de l'établissement. Au bilan, on note des bons points mais c'est une vigilance et une fragilité de notre établissement dans le contexte actuel.

LE PRESIDENT précise qu'il prend à son compte les deux mots, vigilance et fragilité. L'établissement est en situation financière positive mais fragile pour toutes les constantes historiques. Heureusement, il y a les moyens de NExT pour accompagner le développement de l'établissement, cela a été dit. Sur les ressources propres, effectivement il y a cette vigilance. Il y a la loi de formation professionnelle, attention à la concurrence extrême que l'établissement va devoir gérer avec quelle énergie. Attention au projet de loi santé sur la formation continue et la re certification des professionnels. Il y a un certain nombre de vigilances exogènes par des projets de loi qui peuvent véritablement questionner. Sur les collectivités, merci de ce soutien, c'est 3 % du budget et 40 % des investissements. On a la chance d'avoir des collectivités qui s'entendent sur l'enseignement supérieur, ce n'est pas forcément le cas ailleurs. Il y a en l'occurrence un consensus pour soutenir le développement de l'Université de Nantes.

**M BARBU** répond rapidement sur le point précédent, il est d'accord sur le constat des forces vives sur la masse salariale Etat. Sur l'autre, là il faut être dynamique, deux maitres mots coût complet sur toutes les actions pour permettre de recruter sur ressources propres. C'est ça le modèle vertueux sur ressources propres. Les coûts complets également pour éviter d'être attaqué en concurrence déloyale et c'est donc à ce prix aussi que l'établissement aura la tête haute à l'extérieur. Sur l'audit, il court toujours, les résultats sont presque prêts donc il y aura une restitution.

Mme TONERRE souhaite revenir sur les ressources propres et insister sur la question des équilibres financiers entre services centraux et pôles. Souvent lorsqu'on monte des projets, on ne pense pas toujours aux coûts indirects et aux fonctions supports qui sont très impactées, fonctions administratives, des finances. Parfois ils se tirent un balle dans le pied en montant des projets parce qu'ils ne pensent pas à ces coûts annexes qui participent au bon fonctionnement et qui assurent en fait le quotidien de l'établissement. Il y a sans doute une réflexion à poursuivre sur ce point.

**M POUZAINT** souhaite apporter un complément pour dire qu'il travaille dans un secteur où il y a une cellule Capacités. Il est fait attention pour que le fonctionnement du secteur soit aussi pris en charge par Capacités et que Capacités puisse participer aux investissements, c'est le cercle vertueux. Pour que l'on puisse avoir des gens compétents dans leur domaine pour pouvoir appuyer aussi la pédagogie.

**Mme OBLE** indique que l'université de Toulouse qui a un fonds de roulement très important est troisième région en termes de recherche et de développement, se pose donc la question. Elle pose donc la question, peut-il y avoir un lien entre fonds de roulement important pour l'université et région très dynamique en recherche et développement ?

LE PRESIDENT répond que probablement pas, la relation de cause à effet est difficile d'autant plus que Toulouse n'a pas été labéllisée. Elle a été labéllisée puis délabellisée et n'a pas les fonds. En termes de dynamisme, avoir des fonds de NeXT c'est vraiment un pulser tout à fait considérable. Il y a l'histoire des établissements, toutes les universités qui ont été créées récemment début des années 60, on était avec des moyens qui ne sont pas à la hauteur des autres qui avaient en plus des investissements

d'organismes de recherche. Aujourd'hui, le CNRS dit qu'il y a 17 sites en France sur lesquels on va investir plus, dont Nantes. L'INRIA dit qu'il va investir à Nantes et Strasbourg, IFREMER investit à Brest, Nantes et à Montpellier. On voit qu'il y a un rattrapage qui se fait, c'est un bon indicateur, il y a un rattrapage de l'histoire qui se fait sur le site nantais, il y a ce dynamisme qui attire les organismes.

**M BARBU** apporte un focus sur les deux structures qui accompagnent le développement de ces ressources propres.

1er focus sur Capacités: Filiale privée de valorisation de la recherche, c'est une société privée nonsubventionnée et qui au contraire vie en appui des laboratoires. L'un des objectifs est de ressourcer les laboratoires. Elle intervient sur un marché concurrentiel, elle réalise un chiffre d'affaires en hausse de 1,55%, une hausse modérée après une hausse de 65% l'an dernier pour atteindre un chiffre d'affaires de 8,4 millions d'euros.

### Capacités a trois activités distinctes :

- L'activité historique déléguée, elle gère administrativement et financièrement les contrats de recherche collaboratifs de l'Université de Nantes, cela représente 3,7 millions d'euros. Cela devrait être rajouté à l'ensemble des produits de recherche.
- L'activité de gestion des plateformes, activité déléguée qui correspond à utiliser l'ensemble des matériels, des équipements qui sont extrêmement chers et puissants de l'Université au bénéfice du monde économique en valorisant justement ce matériel et en faisant en sorte que cela puisse rapporter également aux laboratoires. Cela représente 1 million d'euros cette année et c'est en progression.
- L'activité propre née 5 ans après la création de Capacités pour offrir aux entreprises du territoire la recherche appliquée ce que ne peuvent pas faire les chercheurs. On a un chiffre d'affaires conséquent, 3,7 millions d'euros. Il s'agit d'aider les entreprises à lever les verrous technologiques et à appliquer les méthodes très innovantes dans leurs entreprises.

La masse salariale est de 3,5 millions, cela trouble un peu parfois les comparaisons avec d'autres établissements. On ne peut pas toujours se comparer à d'autres établissements. C'est 69 équivalents en temps plein dont 21 dans le cadre de la gestion des contrats de recherche collaboratifs. Un résultat de 45 000 euros après un résultat négatif. Ce qui est visé c'est l'équilibre Capacités puisque l'objectif est de ressourcer en thématique de recherche les laboratoires et l'Université. Voilà ce qui est reversé de façon directe et indirecte dans l'Université pour 2018, presque 1,4 million. Les frais de gestion sur l'activité déléguée sont reversés à l'établissement. La deuxième contribution, ce sont les surfaces, les équipements qu'utilisent les personnels propres de Capacités dans l'exercice de leurs fonctions, activité propre de prestation de services à l'extérieur. Plus indirect, c'est tout le financement de matériel, du personnel, de consommable, de déplacement qui sont fait dans le cadre des contrats, contrats de recherche la plupart du temps. A cela, il faudra ajouter, l'ensemble des frais qui viennent abonder l'activité des chercheurs et qui sont pris sous Capacités très naturellement. Globalement, on confirme que la filiale Capacités est au service de l'Université et l'un de ses rôles c'est de ressourcer en euros l'établissement.

2ème Focus sur la Fondation: L'objectif est atteint en engagements, il était de 7 millions d'euros lorsque la Fondation a été relancée avec à sa tête **Madame Catherine DE CHARRETTE**. L'engagement est tenu avec une grande cause, on indique le numérique au service de l'humain, c'est un grand enjeu. Il faut indiquer qu'il y a 35 projets actifs en ce moment en fonds de dotations, en chairs et en autres activités. Majoritairement, c'est 60% à la recherche mais 33% des projets sont liés à l'enseignement et 7% de projets divers dont la vie étudiante entre autres. En 2018, une quinzaine de projets sont financés par la Fondation et gérés pour l'Université pour un moment de 2 millions d'euros, cela touche tous les pôles, tous les domaines. Ce qui a vraiment abondé les projets et versé dans l'exercice de ces projets pour 2018 c'est 430 000 euros.

**Mme SAMI** précise que dans les documents, il est noté que : « le compte financier 2018 de l'Université de Nantes ainsi que les comptes consolidés de sa filiale, + 44 000 euros pour Capacités et - 60 000 euros pour la Fondation », elle ne comprend pas ce que cela veut dire.

**M BARBU** répond que pour la fondation il s'agit du budget de fonctionnement, les dons sont fléchés par définition. Lorsqu'une organisation quelconque fait un don, la plupart du temps, c'est fléché sur une chaire par exemple. A côté de cela, il y a le fonctionnement de la Fondation, le personnel et les différentes dépenses pour mener à bien ses missions. Sur le fonctionnement, cette année, il y a un déficit de 60 000 euros. Les dons non fléchés et les soutiens de l'Université ne sont pas assez importants pour couvrir les dépenses, il y a un objectif de revenir à l'équilibre.

**Mme SAMI** indique que cela signifie que quand il y a des dons, de l'argent qui arrive, cela va sur des projets mais cela ne contribue pas au fonctionnement de la Fondation. Le fonctionnement de la Fondation doit être pris en charge complètement par l'Université ?

**M BARBU** répond qu'il y a un pourcentage de prélèvement sur les actions de la Fondation mais pour tout le reste est fléché, bien entendu. Les donateurs disent qu'ils veulent donner pour telle action. Il y a un prélèvement de frais de gestion mais pour le reste c'est aussi un abondement entre autres de l'établissement voté en début d'année.

**Mme SAMI** demande s'il on peut imaginer que le prélèvement puisse quand même compenser le déficit ?

**M BARBU** A termes, l'objectif est que les prélèvements sur projet permettent à la Fondation d'équilibrer ses comptes de fonctionnement.

**M GUEVEL** souhaite, au nom de la majorité, adresser des félicitations à la Fondation, sa directrice, ses personnels pour avoir atteint cet objectif assigné par **LE PRESIDENT**. Cela renvoi à un beau succès, ces dernières années, l'Université est plus connue, plus lisible et plus ancrée dans la société qu'elle ne l'a été. On capte les bénéfices à travers les résultats de la Fondation. Plus globalement, à la fois le bilan de Capacités et de la Fondation, c'est indispensable. Ce sont des informations qui méritaient d'être présentées dans le détail ici parce qu'elles donnent à voir une activité en marge mais essentielle quand on voit que Capacités, c'est aujourd'hui 69 personnels, une telle masse salariale et quand on entend tout le bien qui est rapporté de cette filiale, c'est rassurant.

Mme OBLE s'interroge sur le fait que si elle est une PME qui veut faire de l'innovation technologique, à qui s'adresse-t-elle ? L'université et son service partenariat ? À Capacités ? À un techno-campus ? À la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ? Cela reste toujours une problématique et du coup, quelle collaboration il y a-t-il entre l'ensemble de ces structures ? Si par exemple, elle s'adresse à un techno-campus mais que la problématique relève de Capacités, est-ce que le techno-campus va la renvoyer vers Capacités ?

**LE PRESIDENT** une rencontre est prévue au mois de mai, le sujet sera l'industrie du futur, il invite **M BROUSSE** à intervenir.

M BROUSSE indique que le point d'entrée soit Capacités ou le service partenariat et innovation, il y maintenant une présentation complètement commune qui explique le continuum de tout ce que l'on peut proposer. Cela va au-delà de la prestation technologique c'est-à-dire que l'on est capable de présenter depuis les projets industriels des étudiants, les stages avec les financements qui peuvent être associés. Quand Capacités reçoit des demandes, ils sont capables également de rediriger au SPIE si on est sur d'autres types de problématiques. A été signé avec l'Institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne un accord tripartie, Université de Nantes, Capacités et IRT pour finalement avoir des bonnes pratiques pour se renvoyer les affaires. Ce n'est pas vrai avec tous les autres acteurs, quand le Centre technique des industries mécaniques (CETIM) reçoit une demande, c'est évident qu'il va regarder si il peut la traiter en premier et puis après il va la renvoyer vers d'autres acteurs. L'essentiel, c'est qu'on soit visible et c'est ce qu'on a essayé de mettre en place. Sur la partie structure externes, on a absolument

aucune prise si ce n'est signer des accords. Ce qui est important pour les entreprises, c'est effectivement de ne pas a priori leur indiquer un interlocuteur mais c'est d'analyser le besoin et puis de voir quelle est la meilleure voix à proposer.

**M OLERON** souhaite en tant que personnalité extérieure et représentant du monde économique confirmer la perception et la visibilité sur l'Université. Effectivement, ce projet d'Université l'intéresse directement et cette visibilité du projet est réelle, elle est aujourd'hui perçue très positivement. Des instances comme Capacités ou Fondation sont le reflet de ce que le territoire attend. C'est une inscription de l'Université dans le territoire véritablement en lien avec les réseaux économiques qui ont besoin de l'Université.

**Mme SAMI** souligne le travail qui a été fourni par la nouvelle directrice de la Fondation, elle salue ce travail et les résultats obtenus.

**M THURIES** indique que le compte financier est un document normé qui reprend les deux parties de la comptabilité budgétaire et comptable, c'est-à-dire les autorisations budgétaires en exécution (comptabilité budgétaire/ comptabilité de caisses) et les éléments d'exécution comptables (comptabilité générale, la situation patrimoniale).

Si le compte financier s'inscrit à cette période de l'année, c'est pour que les administrateurs puissent avoir, le budget initial, l'exécution du budget N-1 et le budget rectificatif. Ces éléments permettent d'avoir la trajectoire de l'établissement entre le N-1 et l'année N. En bas de page, il y a l'affectation du résultat moins le report à nouveau qui s'affiche à 1 114 369 euros en augmentation du compte de réserve. C'est l'élément important qui faut retenir pour l'approbation du compte financier.

Par ailleurs, il tient à remercier les collègues de l'Agence comptable et des affaires financières qui ont participé à la clôture des comptes dans des périodes contraintes et restreintes tout en assumant les missions quotidiennes.

**M BARBU** remercie la chaine de compétence qui se met en œuvre pour permettre d'y voir si clair dans les comptes de l'établissement. Il espère que cela sera relayé par l'Agent comptable **Monsieur THURIES** et **Monsieur BRANCHEREAU** auprès des services. Cela aboutie à une transparence, à une certification sans réserve.

**LE PRESIDENT** s'associe à ces remerciements et remercie les efforts de l'établissement au quotidien pour arriver à ce résultat.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 6 voix contre le compte financier, les comptes consolidés et l'affectation du résultat 2018.

## Point 9 – APPROBATION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPISI) DE L'UNIVERSITE DE NANTES

**LE PRESIDENT** souligne que le patrimoine est un enjeu considérable. Il y a dans les établissements en France, une variable d'ajustement qui est le gros entretien. Cette variable est conséquente puisque 14 euros sont réputés nécessaires pour l'entretien et les grosses réparations de l'établissement. Aujourd'hui à l'Université, c'est 4 euros. Pour certains établissements, c'est encore moins. Il y a un enjeu de pouvoir construire la stratégie immobilière sous un angle pluriannuel.

**M KEROUANTON** indique que **LE PRESIDENT** a déjà posé les enjeux. Le SPSI est un document règlementaire. Il y a un jeu d'aller retours entre l'établissement et les différents services de l'Etat, le rectorat mais aussi le ministère, le SGAR, et la direction immobilière de l'Etat (DIE). Ce jeu d'autonomie de l'établissement est légitimement sous le contrôle de l'Etat. Il y a une durée d'un an qui peut paraitre considérable mais qui permet aussi des calages réguliers avec l'ensemble des services. On est ici sur un travail quotidien entre l'ensemble des services autour de la question immobilière, un travail quotidien sur ce montage et ce rendu de SPSI. Il souhaite saluer non seulement la DPIL mais bien entendu les

échanges permanents avec la DAF et la cellule d'aide au pilotage qui font que l'on a un ensemble tout à fait cohérent dans ce dispositif.

Il y a un premier SPSI qui a été approuvé au Conseil d'Administration de février 2012. Il y a eu à examiner en 2015 le SDIA. Il s'agit de procédures règlementaires mais qui sont aussi des procédures de complément et d'évolution dans la stratégie. Cette relance des SPSI portée par la DIE permet de repréciser et de développer certaines choses et de s'adapter bien entendu. Il s'agit d'un établissement vivant, qui bouge et qui évolue en fonction de ses enjeux et de sa politique interne mais aussi de ses enjeux externes. C'est une actualisation importante dans cette année 2019 avant de passer à la Nouvelle Université.

Ce qui est intéressant est de voir comment cela s'instruit dans les axes de politique immobilière. L'ambition de gestion du patrimoine est désormais la question de réhabiter et réhabiliter. Effectivement, le parc et les campus sont remarquables mais il faut travailler tout le temps à rénover mais aussi à réaliser des projets structurants. On est en milieu contraint, la question financière est cruciale dans cette affaire. Quand on parle de 4 euros le m2 au lieu de 14 euros le m2 sur du gros entretien renouvellement (GER), cela veut dire qu'il manque 6 millions d'euros. On est sur un sujet de rationalisation des coûts mais aussi de conquête permanente des financements possibles. Les financements possibles sont sur des CPER. Le CPER a baissé de 55% de crédit Etat entre le CPER précédent et actuel 2015-2020. Il voudrait souligner également l'effort des collectivités territoriales qui accompagnent l'Etablissement sur l'ensemble des opérations. Tout cela se traduit par une mutualisation des optimisations des surfaces et sur la question de la durabilité et la soutenabilité financière, dans des logiques de développement durable et de transition énergétique, qui sont des enjeux majeurs.

Mme HUCHET DE GUERMEUR indique qu'il y a plusieurs documents qui sont des documents de stratégie immobilière dont le SPSI. Le SDIA a été contractualisé pour une période de 10 ans 2015-2025, il conviendra de le réactualiser. Ces documents sont appelés à être renouvelés assez régulièrement. L'établissement s'est également doté d'un plan pluriannuel d'investissement qui permet de regarder à échéance de 10 ans les investissements et de les planifier. C'est une demande formulée par les services de l'Etat pour qu'il soit possible de regarder la soutenabilité des projets. Tout ce qui alimente ces documents stratégiques ce sont des schémas de site et de pole. Un certain nombre de grands schémas de sites ont été établis. Pour exemple, le schéma de site de la Lombarderie qui permet de planifier les investissements. On a également un schéma de site en Santé qui permet de venir travailler sur les investissements à réaliser dans les années à venir. Des schémas transversaux que sont le programme énergies-fluides et l'agenda d'accessibilité programmée qui articulent toutes ces procédures. Il y a une nouvelle enquête ministérielle qui se base sur un référentiel technique porté par l'Etat. C'est une nouvelle contrainte intéressante pour les établissements puisque cela permet de mieux maitriser le patrimoine et de mieux le connaître et de renseigner ainsi un certain nombre de données techniques qui sont essentielles pour la bonne compréhension du patrimoine.

**M KEROUANTON** évoque des points d'actualité et d'avenir sur la façon dont on peut se projeter. Il y a des projets immobiliers structurants et le GER. Il y a toute l'opération campus prometteur qui se termine cette année. Il y a eu des instituts de recherche en santé partiellement financés par le campus prometteur. L'ensemble des travaux va se terminer sur le Tertre et le quartier de la création va être livré en septembre 2019. Puis, il y a eu la signature du contrat d'avenir entre la présidente de la Région des Pays de la Loire et le Préfet sous le regard du Premier ministre qui consacre aussi deux grands projets qui stabilisent et assurent le financement de deux grands projets : la faculté de santé dans le quartier hospitalo-universitaire et le regroupement de l'ensemble des formations scientifiques et technologiques de Saint-Nazaire qui va pérenniser cette question du grand campus technologique de Saint-Nazaire

Il y a des problématiques de subventions, de financement. On parle de la capacité d'autofinancement de l'établissement, pourquoi pas de la Fondation? Elle vient de lancer un programme spécifique de recherche de fonds pour des opérations très ciblées en complément des autres financements. Tout ce qui apparait dans les problématiques de financement concerne les gros efforts sur la transition énergétiques avec des problématiques de ce que l'on appelle *Intracting*, un retour sur efforts, un réinvestissement des économies. On entend également parler du *Pic 2030*, programme de valorisation autour de la transition énergétique porté en lien étroit avec la CPU par dix établissements français dans

lequel on pourrait émarger si on arrive à monter la négociation avec l'Etat. Il y a des éléments qui tournent autour de la dévolution. Comment est-ce que l'on peut financer autrement que par de pures subventions et comment les évolutions règlementaires permettent de bouger sur ces financements éventuels. De la valorisation, des sociétés filiales, tout cela est à travailler de manière fine.

**LE PRESIDENT** rappelle que ce sujet est important, il est majeur pour l'établissement au vu du nombre de bâtiments, la répartition et la ventilation sur le territoire. La diapositive montre ce qu'il appelle le trépied de réflexion. Sur ces trépieds, il y a trois éléments de réflexion :

- La dévolution du patrimoine: Aujourd'hui l'université est locataire et paye la taxe foncière. L'établissement est affectataire et assume toutes les charges du propriétaire sans être propriétaire. S'il est décidé de vendre un bâtiment, il y a 0 centimes d'euros. Des établissements ont eu cette dévolution première accompagnée très largement. Les vagues de dévolution en court sont avec un accompagnement pour le moins très modeste. Une réflexion sur la dévolution, ce que cela veut dire, en termes d'existence sur le territoire, de capacité à travailler avec les collectivités. Il y a une vraie question là-dessus. A été demandé l'an passé, un dossier de pré-dévolution, juste pour instruire. La décision n'est pas encore prise, elle est suffisamment lourde pour qu'il soit nécessaire d'engager un débat unique à la faveur d'un Conseil d'Administration vu l'ampleur
- La valorisation du patrimoine: En octobre 2017, l'Assemblée Nationale a voté la fin du domaine de la spécialisation qui consacre le fait que les universités ne doivent pas focaliser leurs actions que sur la recherche et la formation. Il est désormais possible dans les bâtiments d'avoir d'autres activités. Pour certains, cela peut être des activités diverses et variées. D'un point de vue politique, ce sont les activités qui peuvent renforcer les actions premières de formation et de recherche.
- La transition énergétique : Retour sur investissement lorsque l'on veut économiser de l'énergie. De quelle manière cela peut permettre de payer moins de fluides ? Il y a également un projet de plan d'économie d'énergie des campus 2030 porté par la CPU et l'ancien président du comité de transition écologique et énergétique de la CPU.

Il veut profiter de l'énergie dégagée par les jeunes de la société qui se mobilisent aujourd'hui pour le climat. Au-delà de dire que c'est très bien, les étudiants seraient le meilleur levier pour faire bouger les choses au niveau du ministère pour s'engager dans un modèle de campus exemplaire, de campus durable. Les étudiants sont le meilleur levier dans tous les domaines. Compte tenu de cette dynamique qu'il salue, l'engagement pour le climat avec une action large, il souhaite qu'il y ait une réflexion ensemble sur la manière dont on peut porter ceci pour faire bouger le ministère sur ce qui est proposé aujourd'hui.

Ce sont trois pistes de réflexion, ce n'est pas ce qui est voté aujourd'hui mais c'est une toile de fonds avec des réflexions. Elles seront travaillées ensemble pour bien comprendre les enjeux qui sont très importants. Cette réflexion ce n'est pas dévolution, valorisation, transition énergétique oui ou non de manière distincte mais c'est les trois en même temps, elles se nourrissent les unes les autres, cette réflexion est globale.

**Mme BARON** aurait aimé que l'établissement et éventuellement le Conseil d'Administration marque sa solidarité avec les futures étudiants et les étudiants qui s'engagent aujourd'hui dans la journée de mobilisation pour le climat. Il y a une grande responsabilité vis-à-vis d'eux par l'enseignement et sur l'état de la planète pour leur avenir.

**LE PRESIDENT** affirme qu'il y aura une proposition tout à l'heure. Il aimerait qu'on aille au-delà de la déclaration. C'est très bien que les élus représentants de l'établissement se prononcent mais il réfléchit à un moyen d'aller au-delà et de faire levier.

**M BRUNAT** rejoint ce soutien aux jeunes pour le climat.

Il revient sur le sujet du patrimoine immobilier. Il remercie la direction du patrimoine immobilier et à la direction des affaires financières et à la cellule d'appui d'aide au pilotage. C'est un dossier important à la fois pour les étudiants, la qualité d'accueil et de travail des étudiants mais aussi pour l'ensemble des personnels et leurs conditions de travail. Par rapport à l'ensemble des éléments qui sont apportés, c'est aussi un sujet complexe qui demande des études qui sont assez longues. En tous les cas, cela participe à la sécurité de tous et c'est important de le souligner. Il y a beaucoup d'efforts à faire notamment sur la réhabilitation, la rénovation, les enjeux de transition énergétique mais aussi d'accessibilité pour les étudiants et personnels en situation de handicap. Il espère que l'on fera à un moment un point làdessus. Ce schéma assume complétement l'ensemble de ces enjeux. A ce titre, le groupe U2020 soutiendra ce schéma.

Mme DRONNEAU remercie pour cet outil développé depuis quelques années mis à la disposition qui clarifie et qui surtout prouve la responsabilité prise par l'équipe présidentielle sur la maitrise nécessaire des enjeux patrimoniaux. Elle voudrait faire un focus sur les efforts collectifs sur le taux d'occupation sur ce fameux patrimoine. Elle constate parfois de véritables batailles rangées pour ne pas mutualiser ou laisser mutualiser certaines surfaces. Elle se retrouve confrontée à une petite difficulté pour pouvoir réserver une simple salle en centre-ville. L'outil est très intéressant mais il ne va pas encore jusqu'au bout de la démarche nécessaire qui serait d'avoir une vision totale en consultation, il y a un effort collectif à faire là-dessus.

Pour revenir sur le soutien à la jeunesse pour la mobilisation pour le climat et par rapport au développement durable. Si les étudiants ne participent pas de manière active, c'est qu'on ne leur permet pas de participer à cette lutte au sein des campus. On peut instaurer des choses simples, comme le tri sélectif. Il est aberrant que l'on ne puisse pas faire du tri sélectif à part juste des petits cartons pour les personnels administratifs ou enseignants quand on voit les poubelles remplies de déchets qui auraient dû être triés. Les étudiants pourront peut-être agir et faire des efforts dans leurs comportements.

Sur la difficulté d'avoir des bâtiments aux nomes en termes de coûts énergétiques malgré des rénovations, ce n'est pas toujours à la hauteur et c'est une vraie difficulté.

**M CHOQUET** le message est bien reçu, ils vont travailler sur cette problématique. Il est grand temps de faire des choses.

Mme LESTIEN remercie pour ce projet immobilier qui donne à voir par rapport à l'évolution de l'Université. Elle se réjouit qu'aujourd'hui, on approche du but par rapport au campus universitaire sur le site de Saint-Nazaire. Certains en entendent parler depuis dix ans, on arrive à mettre autour de la table tous les acteurs et elle s'en réjouit car il y a une volonté déterminée pour que ce campus puisse se faire, il y a un réel intérêt. Par rapport aux collectivités, c'est vrai, elles ont toujours répondu présentes et sont autour de la table et pourtant elle rappelle que cela n'est pas une compétence des collectivités et que sur Saint-Nazaire, la CARENE, ce n'est pas une compétence primaire, elle n'est pas dictée par la loi. Il y a une véritable volonté politique, l'enseignement supérieur et la recherche est une compétence facultative.

Par rapport au débat sur la NUN, elle pense que lors de ce déménagement, on verra encore plus et on le sent déjà, la volonté de tous les acteurs et entre autres de l'Université sur la notion de filière et de mutualisation que l'on exprimera. C'est le moment ou jamais mais cela existe déjà sur le territoire. C'est une richesse pour le territoire que les acteurs universitaires travaillent en complémentarité et bon vent à ce nouveau site sur Saint-Nazaire pour 2023.

LE PRESIDENT remercie la CARENE, il y a de la part du maire de Saint-Nazaire, président de la CARENE, une vraie volonté politique affirmée dès le début de dire que Saint-Nazaire est une ville universitaire avec un campus technologique sillonné de filières initiales et reconnu à l'international avec non seulement des formations de tous niveaux mais également des laboratoires au rayonnement mondial. Il veut également remercier pour la contribution au déménagement et à cette visibilité du site d'Heinlex. C'est un choix politique parce que ce n'est pas une obligation, ce ne sont pas dans les

prérogatives premières. C'est un choix collectif de voir identifier un campus technologique à Saint-Nazaire.

Mme SAMI demande si l'on peut voir quel est l'impact des différents bâtiments de l'Université sur l'augmentation des fluides, indépendamment de l'augmentation des surfaces? Elle a regardé les différentes notations énergétiques des différents bâtiments, il y a effectivement un certain nombre de bâtiments qui sont non seulement très vétustes mais qui en plus au niveau énergétique sont de faibles qualité. La question concerne tous les vieux bâtiments à rénover mais elle concerne également le bâtiment Tertre. Elle aimerait savoir de façon précise, si la rénovation qui a eu lieu a vraiment améliorée la performance énergétique de ces nouveaux bâtiments.

Mme HUCHET DE GUERMEUR sur cette question précise, la réponse est oui bien entendu, puisqu'il n'y avait pas de déficience énergétique de la même manière qu'il n'y en a pas sur plein d'autres bâtiments. Par contre, il y a une petite complexité de mise en route de l'immeuble liée à des problématiques de mesures et d'ajustages du bâtiment. Cela s'est couplé avec une problématique que l'on a eu cette année sur des réseaux enterrés qui ont entrainé de grandes coupures de chauffage dont on a eu du mal à détecter la provenance, on sait aujourd'hui d'où cela vient.

**LE PRESIDENT** ajoute que pour répondre à la question de tout à l'heure, 10% des bâtiments concentrent 50% des dépenses de fluides.

Mme HUCHET DE GUERMEUR ajoute qu'ils réfléchissent également en termes de gaz à effet de serre. Il est très important de noter que le raccordement au réseau de chaleur urbain nantais a permis de diminuer la consommation de gaz à effet de serre de 50% sur l'ensemble du patrimoine. C'est une donnée sur laquelle l'établissement souhaite communiquer également parce qu'on est vertueux via le réseau de chaleur urbain de la métropole dans ses émissions.

Mme SAMI regrette une chose, c'est que c'est un sujet majeur et le fait d'étudier le document, le dossier de regarder de voir s'il y a des différences avec les dernier voté mériterait d'avoir un peu de temps. Elle regrette que ce sujet ne soit pas passé à un autre Conseil d'Administration parce qu'honnêtement avoir les documents en début de semaine lorsque l'on travaille, qu'il y a des cours et d'autres choses prévues, c'est difficile. Elle estime qu'elle n'a pas eu le temps de l'étudier sérieusement, de le maturer pour pouvoir poser des questions. Il ne faut pas dire que c'est les services parce qu'elle ne pense pas que ce soit les services. C'est juste que quand il y a un sujet majeur et que l'on n'a pas le temps de l'étudier, il faut le passer à un Conseil d'Administration suivant. Si ce n'est pas prêt, ce n'est pas la faute des services qui sont surchargés sans aucun doute, elle ne remet pas cela en question.

**Mme HUCHET DE GUERMEUR** sur la question des modifications apportées au document. Le document a été présenté le 13 mars 2018 ici, il a été abondé suite à des échanges avec les services des constructions universitaires du rectorat. Ce sont des abondements qui sont techniques, on l'a amélioré, on l'a enrichie. Le fonds n'a pas bougé, les points fondamentaux d'analyse ne sont pas du tout modifiés, on a enrichi le document des échanges y compris avec la DIE qui validé ce document le 5 mars 2019 d'où le passage à ce Conseil d'Administration.

Mme TRICHET souhaite féliciter la technicité et la professionnalisation de tous les services immobiliers, cela l'impressionne de voir le nombre de projets en cours, la charge que cela représente. Il y a des prises de risques qui ne sont pas neutres, ce sont des investissements importants. Concernant la dévolution, il s'agit d'un choix qui est peut être opportun, elle est peut-être moins soutenue maintenant mais on est plus en capacité peut être d'y aller. Dans ces différents choix, les garanties qu'apportent la Région et l'Etat sont vraiment essentielles en termes financiers évidemment mais les garanties sur les projets c'est important d'aller les chercher. Elle suggère que sur les coûts énergétiques, sur les surfaces de recherche, ne serait-il pas possible de faire apparaitre dans les dotations aux unités de recherche pour qu'il y ait une prise de conscience que dans ces dotations récurrentes de l'université vers la recherche, il y a aussi un coût énergétique important. Au moins, que les équipes de recherche en prennent conscience et ne sous-estime pas l'investissement de l'Université. Faire progresser cette dotation à l'entretien des locaux qui est de 4euros et qui devrait être dans les 14 euros au m2, elle

impacte la qualité de vie sur le lieu de travail aussi bien pour les étudiants que pour le personnel et c'est un point important à améliorer et à soutenir.

Mme BOUSQUET remercie le travail effectué par le service. Sur des sujets liés à la culture, elle sait que c'est très complexe. A propos de l'environnement, la question de l'immobilier, c'est une forte symbolique sur les usages des bâtiments en proximité et avec les publics et la politique croisée que l'on essaye de construire à plusieurs va porter ses fruits. On sait déjà que sur l'environnent, la vie universitaire, la DVE a déjà des programmes autour de l'environnement avec l'implication des étudiants (exemple campus remarquable). Une politique se construit au niveau des campus sur l'ensemble de l'Université et ensuite il y a aura une implication de plus en plus grande de chacun dans cette politique croisée.

**M POUZAINT** deux questions de fonds. La première, rappeler l'importance de l'implication des collectivités parce que les fonds qu'elles apportent arrivent dans un pot commun qui va permettre ensuite de servir de levier auprès de l'Etat et que c'est un appui très conséquent compte tenu du contexte de baisse des dotations d'Etat auprès des collectivités qui doivent être notées. Il faut noter l'importance des actions des collectivités.

Pour revenir sur les propos de **Mme DRONNEAU**, Concernant les taux d'occupation et la bonne occupation des locaux, il rappelle ici en tant qu'administrateur que la mutualisation n'est pas une option mais une obligation. Il faut rappeler cela d'une manière assez ferme aux collègues et cela passe par des outils oùù l'on met en commun l'ensemble des locaux pour que tous ceux qui font les emplois du temps travaillent sur la même ressource.

Deuxième point, c'est la réflexion par rapport au temps d'utilisation au cours du lundi matin à 8 heures jusqu'au vendredi soir à 18 heures. Il faut rappeler un certain nombre de fondamentaux. Il propose qu'il y ait un indicateur, un taux d'utilisation mais aussi un taux de mutualisation. Il faut que les groupes techniques réfléchissent, lorsqu'on fait de la gestion de projet quand on veut on trouve la bonne définition de l'indicateur pour que l'on puisse mettre ces indicateurs au sein des CPOM pour qu'il y ait des obligations au sein des composantes pour devoir mutualiser les locaux, cela lui parait être une obligation. Il faut une mutualisation des locaux, des personnels de toutes les catégories et des finances.

Pour la question des déchets, plus généralement de ce qui arrive dans l'établissement et ce qui en ressort. Il faut se poser la question sur l'empreinte écologique dans tous les achats qui sont effectués. Enfin, il faut qu'il y ait un plan contraignant pour que l'on puisse avancer.

Dernier point, la question des locaux ne peut pas être séparée de la question du transport et du logement. Pour exemple, l'IUT de Nantes, site de la Fleuriaye, lorsqu'on regarde la circulation le matin, c'est une circulation astronomique sur le boulevard des européens et ce sont des difficultés pour les étudiants pour arriver à l'heure en cours. L'Université doit voir avec la communauté urbaine pour que le tramway arrive jusqu'à Carquefou en faisant fille des oppositions politiques pour que l'on puisse mettre des parkings relais et que l'on puisse travailler correctement avec les étudiants et pas en retard indépendamment de leur volonté. Il doit y avoir une réflexion de fonds qui doit impacté le SPSI.

Concernant l'IUT de Nantes, pour GEA il y a deux dates dans le SPSI qui sont 2019 2021, il n'y a pas de financement en face, si on veut déplacer et installer le département GEA sur le site du recteur Schmitt, il va falloir faire un schéma prévisionnel et mettre des sous en face.

Concernant Saint-Nazaire, on peut se réjouir du regroupement, il faut que les personnels soient impliqués de telle manière à ce que les réticences qui pourraient apparaître puissent être levées.

Enfin, sur le site de la Fleuriaye de l'IUT de Nantes, le site est déjà plein et il faut qu'il y ait une réflexion globale sur tous les travaux parcellaires qui sont à droite à gauche. Il faut se poser la question est-ce qu'il y a des terrains disponibles autour, quels sont les besoins. Il trouve que sur le dossier, il y a une faiblesse.

**LE PRESIDENT** précise que sur le dernier point, bien sûr qu'il y a une réflexion en cours sur l'IUT de Nantes à la Fleuriaye.

M CHOQUET revient sur les consommations énergétiques et notamment électriques, il tient à souligner des plaintes des étudiants sur divers campus où des fois il faut venir avec une polaire le matin parce qu'il fait beaucoup trop froid ou alors il fait beaucoup trop chaud et faut être en short et en t-shirt pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Sur la BU Santé, le personnel de la BU répond que c'est automatique et qu'ils ne peuvent rien faire. Des fois, en plein hiver, il fait nuit et les lumières sont éteintes ou lorsque la BU est fermée ou il y a seulement Noctambu qui est activée il y a seulement l'espace thèse qui est fermé et là toutes les lumières sont allumées, cela ne sert à rien niveau consommation électrique. Des fois, l'été il fait beaucoup trop chaud, c'est un véritable four de travailler dedans et l'hiver on est obligé d'avoir nos parkas et polaires pour travailler à l'intérieur. Il invite l'Université à revoir la copie concernant certains espaces de vie étudiante.

A propos de la problématique du hall de la faculté de Pharmacie, ils attendent toujours qu'il y ait la réhabilitation de cet espace.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 6 abstentions le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Université de Nantes.

Mme DURAND intervient sur les échanges qui ont eu lieu et de ce qu'elle croit entendre de soutien à la jeunesse dans la rue sur le climat. Elle souhaite revenir avec les administrateurs sur le rôle qu'à le service public de l'éducation nationale vis-à-vis de ces jeunes. Du côté de l'université, il y a des choses à différencier puisqu'elle accueille des étudiants et les responsabilités ne sont pas les mêmes. Du côté du service public de l'éducation nationale, ils ont à faire à des lycéens et des collégiens qui semblent aujourd'hui être très mobilisés pour être dans la rue sur le climat.

Cette mobilisation de jeunes mineurs dans la rue n'est pas soutenue par le ministre et le ministère de l'éducation nationale et ils ont plutôt mis en œuvre un dispositif pour garder les élèves dans les lycées et les collègues. Le ministre **M BLANQUER** a demandé à ce qu'il y ait des débats et des actions menées dans tous les lycées aujourd'hui à partir de 16heures, heure de la manifestation dans les rues pour que les jeunes soient impliqués sur ce sujet mais dans les établissements.

S'agissant des collèges, les collégiens sont très jeunes et n'ont pas à être dans la rue, ils sont placés sous la responsabilité de leur chef d'établissement. S'agissant des collégiens qui ne seront pas cet après-midi dans leur établissement, les parents seront appelés pour signaler leur absence. Elle entend l'idéal du soutien mais l'éducation nationale a des responsabilités vis-à-vis de ces jeunes.

**LE PRESIDENT** rappelle que les étudiants de l'université sont majeurs pour la plupart. Il n'a pas appelé hier à fermer l'établissement pour ce soutien, mais un message de compréhension a été envoyé aux étudiants. Il a échangé hier avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI), le ministère de tutelle est très sensible à cette mobilisation des étudiants, c'est un contexte différent.

**M DUPRE** indique qu'en tant que proviseur d'un lycée nantais, il veut relayer et appuyer l'intervention de **Mme DURAND** du Rectorat. En tant que chef d'établissement d'un lycée avec de nombreux lycéens dont une partie majeurs, le délai a été très court pour organiser un débat dans l'établissement. Sa responsabilité première est la sécurité avant l'instruction et pour cela, la problématique est très différente dans le second degré par rapport à l'Université. On a une responsabilité importante par rapport à la sortie des élèves des établissements scolaires cet après-midi, il représente ici les chefs d'établissements.

**LE PRESIDENT** propose quelque chose de très simple, reconnaitre l'engagement des jeunes de ce pays et notamment des étudiants mais ne s'engage pas sur telle ou telle actions.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 33 voix la motion suivante :

« Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes marque sa solidarité avec les étudiants qui s'engagent dans la journée de mobilisation pour le climat. »

### POINT 10 - APPROBATION DU PROGRAMME D'AUDIT INTERNE 2019

Mme BERNAULT précise que sur ce point interviendra Mme TONNERRE responsable de la cellule d'aide au pilotage. Elle rappelle que depuis 2017, l'Université de Nantes a décidé de déployer une mission d'audit interne au sein de l'établissement pour à la fois apprécier le déploiement des orientations stratégiques ou opérationnelles de l'établissement et pour évaluer la conformité des processus aux règles qui s'imposent. L'objectif global étant de proposer des axes d'amélioration et de progrès du fonctionnement de l'établissement. Le programme d'audit avait été approuvé en 2018 pour cinq audits. Il s'agit aujourd'hui d'envisager le programme pour l'année 2019.

Mme TONNERRE passe rapidement sur le bilan des audits qui ont été réalisés. Il y a le détail des *slides* dans les documents du Conseil Administration et en particulier il y a une page intranet qui est dédiée à l'audit interne. Un bilan quantitatif des audits, on en est sur le programme fin 2017 et 2018, c'est sur un budget de 108 000 euros environ. En termes de méthodologie, ces audits ce sont tous déroulés. L'ensemble des informations se trouve sur la page dédiée sur l'intranet avec notamment la lettre de mission pour chacun des cabinets d'audits et une lettre de remerciements adressée à l'ensemble des collègues interviewés avec les plans d'action avec des actions à court, moyen et long terme. Il y a des cabinets externes qui interviennent mais un rôle d'animation important est piloté par le service et des directions métiers également impactées.

Quelques mots complémentaires de bilan de manière qualitative, on était sur une démarche expérimentale l'année dernière. On voit que ces audits ont plutôt assez bien fonctionné. Les sujets avaient été proposés par les composantes, les pôles et les services centraux. C'était une démarche ascendante on est dans une démarche de conseil et d'amélioration continue et non dans une démarche dite de contrôle, d'assurance. Il y a des sujets assez variés, à la fois sur le plan des finances ou sur le des problématiques organisationnelles et assez en lien avec les sujets d'actualité sur la NUN notamment.

On reste très vigilant sur la charge de travail que ces audits peuvent générer auprès des équipes. Même si ce sont des cabinets extérieurs qui viennent conduire ces audits, il y a une phase de préparation très importante et surtout une phase de mise en œuvre des plans d'action qui peut être assez chronophage. C'est la raison pour laquelle cette année, on va être sur un programme d'audit plus restreint pour donner le temps de mettre en place les plans d'action des audits déjà réalisés.

Perspective 2019 à valider, pour les trois premiers points, on est plutôt sur de la continuité, le suivi des plans d'action. La charte et le guide de l'audit interne avaient été présentés lors d'un précédent Conseil d'Administration, ils sont aussi en ligne. La charte rappelle des grands principes les valeurs et ce que l'on attend des cabinets, des collègues interviewés. Le guide entre dans le détail de la fonction d'audit.

Les sujets d'audit portent sur un nombre plus limité, ce sont quatre sujets qui ont été proposés par les directions ou bien par certaines composantes et sélectionné par le comité d'audit.

- Un audit sur la fonction sureté, fonction jeune qui est nouvelle et l'objectif là est de venir questionner l'efficacité de son organisation actuelle et la capacité à répondre aux problématiques qui peuvent émarger.
- Un audit sur l'IAE Nantes à la demande de la composante qui souhaite avoir un éclairage sur son positionnement, comment peut-elle réfléchir à une stratégie cohérente dans un contexte assez concurrentiel sur le plan de la formation initiale et de la formation continue.
- Un audit sur un sujet organisationnel sur la fonction scolarité à la demande de la secrétaire générale du pôle Humanités pour valider un organigramme cible pour la rentrée prochaine avec les changements de périmètre de pôle qu'il y a eu ces derniers mois.

 Un audit financier sur le circuit des dépenses dans la fonction immobilière et logistique. C'est un circuit assez complexe dans les gestions des dépenses avec de nombreux acteurs à la fissure le terrain en central. L'idée est d'identifier les points de difficulté voire de dysfonctionnement et de voir comment on peut les traiter.

Une *slide* un peu plus méthodologique sur la manière dont on peut envisager de travailler sur les sujets d'audit pour la suite. Un travail sur les processus et les risques aussi. Le Conseil d'Administration s'était prononcé sur une cartographie sur les risques des plans budgétaires et comptables. L'idée c'est de travailler sur ce type de cartographie pour d'autres domaines de l'Université qui ne sont pas couverts. L'intérêt est de mieux piloter les potentiels dysfonctionnements avant qu'ils apparaissent.

Enfin, au-delà des sujets proposés, s'agissant de la composition du comité d'audit, on a un comité d'audit interne et on s'est rendu compte en faisant un peu de *benchmark* auprès d'autres universités qui se sont emparées de cette fonction que l'on pouvait ouvrir le comité. Les universités ayant de l'expérience ont ouvert leur comité à des personnalités extérieures pour donner un regard extérieur. Le COPIL interne a trouvé que c'était une idée intéressante. On pourrait solliciter un inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de siéger à partir de 2020. C'est une proposition que l'on fait, on se laisse un an pour interroger IGAENR pour regarder qui souhaiterait siéger dans ce comité.

**M BROCHARD** indique que lorsque cela avait été présenté en Conseil d'Administration, il avait attiré l'attention sur le fait que cela pouvait être anxiogène vis-à-vis sur les personnels. Est-ce qu'il y a eu une petite enquête auprès des personnels impactés pour savoir comment ils ont ressenti cet exercice d'audit ? La présentation met en évidence que cela peut être chronophage, il y a-t-il eu une estimation du temps que ces audits ont pris sur le temps de travail des collègues ?

Mme TONNERRE précise que tout cela est prévu. Les audits se sont déroulés sur 2018 majoritairement donc ils sont encore en train de rédiger sur les plans d'action. On préfère attendre que ce travail soit réalisé pour revenir vers les collègues. L'idée est de faire un retour d'expérience sur l'ensemble des personnels interviewés et l'ensemble des directions ou services impactés. Sur la mesure du caractère anxiogène on a tenté de cadrer au maximum les choses par la charte et le guide et par un *briefing* des cabinets en amont.

**Mme BARON** indique que son homonyme de chez KPMG a précisé que lorsqu'il y avait un auditeur d'un cabinet exterieur, ce n'était pas un audit interne mais un audit externe. Par définition un audit interne ce sont des personnes de la structure. Un audit externe est une prestation de conseil.

Mme TONNERRE précise que dans la mise en place de cette fonction audit interne impulsée par la GBCP à la base, on a fait le choix à l'Université de Nantes d'externaliser les audits. Mme BARON répond qu'en effet, faire un audit interne avec des cabinets externes c'est novateur.

**LE PRESIDENT** précise que ce n'est pas un audit externe, c'est un accompagnement de méthodologie d'un audit interne pour ne pas solliciter les collègues pour ce travail, c'était cela le choix.

**Mme BARON** indique qu'il y a eu presque 110 000 euros pour ces prestations. Il y a eu plusieurs audits, une dizaine, elle s'est intéressée à un seul celui sur les déplacements. On a dépensé 15 000 euros pour 11 jours, 1000 euros par jour ce sont les prix du marché.

Elle a regardé sur intranet le résultat. Il y a une note en quatre axes, faire des procédures, homogénéiser les procédures, automatiser les procédures et assurer une communication. Elle pense que les collègues auraient pu être en mesure de sortir ces quatre axes pour améliorer la procédure de comptabilisation des déplacements, c'est ce qui est fait tous les jours. On pourrait dire que c'est des banalités, un stagiaire IRA aurait pu faire la même chose.

**Mme SCHLAEPPI** pense que la démarche est extrêmement professionnelle et dire que c'est un travail qui aurait pu être fait par des stagiaires est un jugement de valeur qui lui appartient.

Pour rebondir sur la valeur ajoutée et la plus-value du travail, c'est aussi un travail apprécié par les collègues concernés. On n'est pas toujours en mesure de mettre en place toutes les préconisations qui sont faites dans l'instant. Notamment sur les déplacements on sait qu'on a encore des progrès à faire mais cela peut permettre d'objectiver un certain nombre de choses et en particulier des dysfonctionnements qui dans l'établissement méritent d'être traités. On s'attachera à mettre en œuvre l'ensemble de ces préconisations avec le plus grand sérieux.

Mme FLEURY BAHI tient à saluer le travail accompli par les services en appui à cette fonction d'audit interne et à saluer le fait que cette fonction audit dépasse finalement le simple audit financier qui est le seul à être imposé règlementairement pour se centrer sur des questions organisationnelles. On sait très bien que ces questions de management des risques, ces questions de contrôle, de gouvernance sont centrales pour le bon fonctionnement d'une organisation et pour les bonnes conditions de travail des personnes qui travaillent dans cette organisation. C'est vrai que la mise en œuvre d'un audit cela nécessite une implication importante des salariés directement concernés par la thématique de l'audit. Il est important que ces questions organisationnelles puissent être évaluées par une activité indépendante et objective. C'est bien la plus-value de l'audit pour aider l'établissement à atteindre ses objectifs principalement au moment où se construit l'université cible donc la majorité U2020 soutient ce programme pour l'année 2019.

Mme MORERE indique que la majorité soutient ce programme d'audit 2019 qui vise à promouvoir et à transférer les bonnes pratiques et à évaluer pour mieux renforcer les processus métiers, la valorisation des missions des personnels. C'est en effet un point essentiel puisque les personnels sont impliqués et actifs dans ce dispositif d'audit. C'est une aide au pilotage complémentaire permet de mieux organiser et de mieux maitriser les activités et ressources des services et de certaines composantes qui en font la demande. C'est un processus ascendant et c'est cela qui est très intéressant dans la démarche.

La mobilisation du service est certes importante mais c'est aussi un indice qui peut mener ensuite à un dispositif de labéllisation et à une nouvelle plus-value pour l'établissement en terme de visibilité, de reconnaissance de la qualité du service que l'on propose. C'est le plan d'action construit à l'issu de l'audit qui peut être plus important que le diagnostic réalisé.

**M GUEVEL** pense aussi qu'il faut soutenir ce type de recours à des cabinets extérieurs pour cet accompagnement. Cela coûte mais il faudrait aussi mettre cela au regard de ce que coûte un fonctionnaire. En l'occurrence, dans les réunions parfois fois à 40, ce n'est pas anodin, on le fait pas assez, parce que parfois on ferait aussi bien et plus vite à 20.

Une suggestion concernant l'audit de la scolarité, ce qu'il a pointé durant les GT Gouvernance NUN, il observe qu'il y a une disparité de fonctionnement en scolarité qui questionne. Les actes sont les mêmes partout, certes il y a un effet site à prendre en compte mais il y a surtout un effet usage. Les usages c'est parfois le fruit de l'histoire et l'histoire parfois de ce point de vue a des effets avec lesquels il faudrait un peu rompre. Il pense qu'il faudrait l'étendre, leur donner missions d'aller voir ce qu'il se faire pour voir quel modèle serait le plus vertueux et le plus adapté aux étudiants, car c'est avant tout un service de proximité à organiser pour les étudiants.

Mme OBLE s'interroge sur comment va se dérouler l'audit et sur quels critères ? Quelle est la plus-value de faire appel à des cabinets extérieurs ? Elle s'interroge car il est précisé que sur les points importants, il y a un accompagnement des cabinets dans la compréhension des sujets de l'établissement. Effectivement, en interne on est plus à même de comprendre ce que veut l'établissement. Et il est inscrit également des difficultés à identifier des sujets d'audit pertinents. Cela l'a interrogé sur la plus-value, elle trouve plus intéressant de faire appel à quelqu'un de l'extérieur comme un inspecteur de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche dans le comité d'audit interne ce qui aurait permis d'avoir les deux, un regard extérieur tout en étant centré sur des problématiques internes.

Mme TONNERRE précise qu'en effet, c'est l'idée d'intégrer un personnalisés extérieure c'est d'ouvrir davantage et de prendre de la hauteur par rapport au sujet, c'est vraiment cette démarche. Sur le déroulement de l'audit, elle invite à consulter le guide de l'audit interne qui est vraiment assez complet.

**Mme SAMI** ajoute qu'il ne faut pas prendre mal ce qu'a dit **Mme BARON.** Elle reprend ce qui a été fait sur l'audit sur le fonctionnement de la CPCA et du CA. A la fin on a eu comme résultat quelque chose qu'on disait tous depuis un certain nombre de mois. Quelque fois, on peut s'interroger non pas sur la pertinence d'avoir un audit, interne ou externe mais sur ce qu'on a utilisé comme cabinet pour faire cet audit.

Elle revient sur ce que voulait dire **Mme BARON**, on s'est focalisé sur le stagiaire mais ce que **Mme BARON** demandait c'est pourquoi est-ce qu'on ne fait pas appel à des extérieurs à l'université mais qui ont la connaissance suffisante de l'université, cela peut être par exemple un inspecteur du ministère. En plus, elle pense que cela a probablement rajouté une grande charge de travail pour les services, ce sont les moyens utilisés qui posent question.

Mme TONNERRE précise que ce n'est pas n'importe quel cabinet, il y a dans chacun cabinet une personne décidée qui travaille avec l'université de Nantes et qui vient réaliser les audits donc elle acquiert des connaissances sur l'enseignement supérieur d'autant plus que ces cabinets ont l'habitude de travailler avec le ministère et les établissements supérieurs et c'est pour cela qu'on les a choisis.

Le Conseil d'Administration avec 26 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention le programme d'audit interne 2019.

## POINT 12 - APPROBATION DE LA DEMANDE D'ACCREDITATION DE LA CAPACITE D'ADDICTOLOGIE CLINIQUE POUR L'UFR MEDECINE

**M AVERTY** évoque dans un premier temps une demande d'accréditation pour médecine d'une capacité en addictologie clinique. C'est une formation que l'on souhaite reconduire puisqu'elle existe déjà à partir de la rentrée 2019, c'est une formation sur deux ans qui se fait en partenariat avec l'Université d'Angers et de Tours. Ce diplôme a eu un avis favorable de la CFVU, les dossiers sont prêts à être remontés au ministère pour instruction et validation.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 31 voix pour la demande d'accréditation de la capacité d'addictologie clinique pour l'UFR de médecine.

# POINT 13 - APPROBATION DE LA DEMANDE D'ACCREDITATION DE LA MENTION DE LICENCE PROFESSIONNELLE D'AGRONOMIE POUR L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON

Pour la seconde demande d'accréditation, elle concerne l'ouverture d'une licence professionnelle en agronomie à l'IUT la Roche-sur-Yon en partenariat avec un établissement de la Roche-sur-Yon. Une demande d'ouverture pour septembre 2020, on s'y prend en avance parce qu'il y a une forte demande du monde socio-économique sur cette licence avec des contrats d'alternance à la clef. Les personnes avec qui on travaille ont demandé à avoir le soutien de l'établissement pour pouvoir se mettre en ordre de bataille pour proposer dès la rentrée 2020 des contrats d'alternance pour tous les étudiants. La CFVU a émis un avis favorable en décembre dernier.

**Mme OBLE** précise qu'il y a un certain nombre de personne qui se reconvertissent comme chef d'exploitation, notamment dans le maraichage en biologique. Est-ce que cette partie bio est prise en compte dans cette formation ?

**M AVERTY** répond que c'est trop technique sur le contenu même de la formation. La CFVU regarde la pertinence, sur la qualité du dossier. Elle ne rentre pas dans le détail des contenus UE par UE, c'est aussi de la responsabilité des composantes.

En réalité, cette licence n'existe qu'à un seul endroit, à Brest. Les étudiants sont obligés de faire les allers retours entre Brest pour la suivre et leur lieu de stage plutôt en Vendée, donc c'est une

collaboration avec l'Université de Brest pour pouvoir assurer une proximité géographique pour les étudiants.

**Mme SAMI** précise qu'il s'agit d'une alliance avec l'Université de Brest et un lycée privé et pour information, l'habilitation de cette licence professionnelle a été demandée il y a quelques années mais l'université ne l'a pas ouverte à cause des moyens constants. C'est quelque chose que l'on aurait pu ouvrir directement dans le public.

**M AVERTY** répond qu'effectivement, on n'avait de toute façon pas les forces en interne pour créer une licence dans ce secteur-là seul sans s'associer avec un établissement dans le domaine agricole.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour la demande d'accréditation de la mention de licence professionnelle d'agronomie pour l'IUT de la Roche-sur-Yon.

# POINT 14 - APPROBATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 2019

**M AVERTY** comme chaque année, il y a le bilan de l'année 2017-2018. Il y avait une réforme du fonctionnement du FSDIE avec une clarification des critères, une refonte du circuit de traitement des demandes. Il y avait des demandes instruites au niveau des composantes ou central ce qui posait des problématiques au niveau des étudiants qui ne savaient plus comment s'organiser.

Cela posait également des problématiques aussi dans les composantes parce qu'on devait mettre des ressources à disposition pour instruire des dossiers sans avoir toujours les compétences et cela a permis d'améliorer la visibilité du fonds. Le bilan sur une année de mise en œuvre est positif.

Il y a la répartition des dépenses telles qu'elles ont été faites avec une ligne particulière de l'aide sociale d'urgence au CROUS. On déléguait cette enveloppe qui fait partie de ce que doit faire le fonds au CROUS puisque le CROUS a aussi une aide sociale d'urgence. L'Université de Nantes participe à cette commission, l'idée était de tout regrouper. Sur les 40 000 euros tout n'a pas été dépensé (15 000 euros dépensés). En accord avec le CROUS, pour la réparation des fonds 2019, il a été décidé de ne pas reconduire cette ligne financière puisque finalement le delta entre ce qui a été donné l'an dernier et ce qui a été dépensé et reconduit au niveau du CROUS pour participer à l'aide d'urgence. 25 000 euros vont servir à l'année prochaine pour l'aide d'urgence.

Sur la répartition 2019 prévue, il y a les différents montants. La ligne des 40 000 euros n'apparait pas ici ce qui a permis d'augmenter la dotation que le fonds de subvention aux initiatives étudiants à 267 200 euros. Il y a une partie destinée au financement des organisations représentatives étudiantes. Le fait d'avoir des étudiants qui siègent dans les différents conseils permet une prise en charge par l'établissement. Sur le fonds de subvention, il est destiné pour une grande majorité à la commission qui examine et statue sur les différents projets et une autre partie vers les conventions annuelles avec les organisations étudiantes sans passer par des appels à projets. Sur des actions récurrentes, passer par des conventions annuelles permet de simplifier les choses pour tout le monde.

Mme OBLE demande si les étudiants dans l'urgence ne risquent pas d'arrêter l'Université avant même de demander l'aide sociale du CROUS ? Peut-être faut-il se poser la question de la prévention de l'échec. On doit amener les publics qui sont infra-bac à de la formation et on s'aperçoit que les jeunes qui sont dans une urgence alimentaire vont refuser l'entrée en formation pour prendre des missions d'intérim.

**M AVERTY** indique qu'effectivement on peut avoir cette problématique. On a à faire à un public adulte à un moment donné quand l'adulte ne vient plus, c'est très difficile de savoir pour qu'elle raison il ne vient pas. Cela fait aussi partie des axes de développement dans le cadre du projet Neptune puisqu'a été prévu de renforcer le suivi des étudiants et en particulier au début de leur cursus car c'est souvent là que cela se joue.

Les services sociaux, le centre de santé suit tous les étudiants et pour préciser ces commissions, il voit bien qu'il y a des étudiants en extrême de précarité. L'aide d'urgence est faite pour répondre à un besoin très rapide d'un étudiant et de voir comment on peut l'accompagner.

**M GUEVEL** indique qu'en 2018, a été dépensé à peu près 20 000 euros est-ce qu'on se limite à cela ou bien est-ce qu'avec cela on répond à toutes les demandes ?

**M AVERTY** répond que normalement il y a 40 000 euros attribués, 15 000 euros dépensés et à cela s'ajoute d'autres aides. Cela montre que l'on a pu répondre largement à l'ensemble des demandes sinon on l'aurait maintenue à hauteur 40 000 euros comme les années passées. C'est récurrent de ne pas atteindre ce montant.

Mme SAMI indique que chaque année on se pose la même question à savoir comment s'assurer que la publicité de ces aides est faite ? Globalement, un grand nombre lâchent tout simplement. Elle pense qu'il y a un grand nombre qui ne savent pas que cette aide existe. Pas plus tard qu'hier, il y avait un étudiant de Master qui lui a dit qu'il n'avait pas pu venir parce qu'il a été mis à la porte de son logement qu'il n'a pas payé. Il n'était pas au courant qu'il y avait une possibilité de demander au CROUS. Comment faire pour que les étudiants soient au courant ? Qu'est-ce que le CROUS fait ?

**LE PRESIDENT** indique que cela est une constante. Un tiers savent, écoutent et font et un tiers passe complètement à côté et ce sont eux qui en ont le plus besoin. C'est valable dans tous les domaines y compris dans le domaine de la santé.

**M CHOQUET** pense qu'un papier explicatif ou un petit rappel lors de chaque inscription en début de l'été peut être fait. Il pense aussi que la démarche doit venir aussi de l'étudiant en lui-même, il faut qu'il cherche.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 33 voix la répartition du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes 2019.

### POINT 15 – APPROBATION DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (GIS) ETUDES IRLANDAISES : RESEAUX ET ENJEUX (EIRE) ET DE LA CONVENTION DE CREATION

**M GRASSET** indique qu'il s'agit ici d'un GIS intitulé *Etudes Irlandaises: Réseaux et Enjeux*. Il y a quatre objectifs :

- Faire du réseau, il y a beaucoup de chercheurs qui travaillent dans beaucoup d'établissements très différents mais qui ont des centres d'intérêts communs.
- Développer le partenariat en France et à l'international, deux établissements irlandais sont impliqués dans ce GIS.
- Organiser des manifestations scientifiques
- Susciter et encourager la recherche doctorale et la formation

C'est pour une durée assez courte de deux ans à compter de la signature de la convention. L'ensemble du dossier a été présenté à la commission recherche du mois de janvier. Il y a le détail de l'ensemble du projet sur le *PowerPoint*. Il rappelle qu'au niveau de l'université, cela concerne un laboratoire et plus précisément une enseignante chercheuse du laboratoire le Centre recherche sur les Identités, les Nations et l'Interculturalité (CRINI). Le laboratoire paye le ticket d'entrée qui est de 500 euros, cela a été validé par le laboratoire. L'ensemble du projet est géré au niveau de l'université de Rennes 2, la commission de la recherche a approuvé à l'unanimité. Il ne comprend pas vraiment pourquoi c'est un sujet qui remonte jusqu'au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour l'adhésion de l'Université de Nantes au groupement d'intérêt scientifique *Etudes Irlandaises: Réseaux et Enjeux (EIRE)* et de la convention de création.

#### POINT 16 - APPROBATION DE L'ENTREE AU CAPITAL DE LA SAS FRANCE ENERGIES MARINES

M BROUSSE précise que l'Université était adhérente d'une association qui était France Energies Marines financée par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Il s'agit essentiellement des énergies marines renouvelables et de la recherche et développement en partenariat avec des industriels. On a à peu près 250 000 euros de contrat que l'on récupère chaque année dans les laboratoires. L'Université était membre de l'association depuis 2015. L'Etat a souhaité que France Energies Marines change de statut et passe d'association vers un institut pour la transition énergétique (ITE) sauf que la formule choisie par l'Etat est une SAS. La SAS a été créée le 14 décembre 2018 avec six actionnaires fondateurs et d'autres actionnaires sont pressentis pour rentrer au capital et à l'actionnariat. Dans les établissements publics, il y a l'Université de Nantes, des partenaires privés et les régions. Finalement, cela ne va pas changer énormément les choses pour l'établissement qui payé déjà 10 000 euros de cotisation par an pour en récupérer 250 000 euros. On a un apport au capital pour 2019 de 15 000 euros mais compte tenu du dossier préparé pour l'agence française de financement de la recherche (ANR), l'établissement a des chances d'avoir cet investissement remboursé, même s'il n'est pas énorme. Les retours c'est le financement par France Energies Marines de la mise à disposition des coûts d'accès aux infrastructures de recherche et des coûts d'encadrements des doctorants et des post doctorants. Le fait de rentrer dans l'actionnariat permet aussi de participer au pilotage scientifique de cet ITE avec la connaissance des thématiques de recherche proposées par les différents partenaires. Sur la propriété intellectuelle qui est un sujet qui lui est cher, il pense que l'Université ne s'engage pas à grandchose étant donné ce qui s'est passé jusqu'à présent dans France Energies Marines. On s'arrange pour bien sûr protéger le pays en amont des projets dans lesquels on intervient.

La proposition c'est d'approuver l'entrée de l'Université au capital de cette SAS France Energies Marines à hauteur 15 000 euros. Pour information, il a eu un courriel du principal interlocuteur qui interagit avec France Energies Marines qui a repéré déjà dans les propositions de projets amont cinq ou six thématiques sur lesquelles les laboratoires de l'Université sont susceptibles d'intervenir.

**M JAOUEN** indique que dans ce domaine en pleine évolution des énergies marines renouvelables, ils apportent leur soutien dans ce processus de conventionnement avec l'Etat qui va permettre à France Energies Marines d'obtenir sa labélisation ITE qui nécessite au préalable cet adhésion à cette forme juridique de SAS. Les engagements de l'établissement paraissent tout à fait équilibrés et raisonnables au regard des retours attendus. On le disait tout à l'heure, 250 à 350 000 euros par an pour l'établissement mais aussi pour la filiale Capacités. On a pu mesurer la semaine dernière, la remarquable dynamique de l'établissement autour de la thématique mer et du littoral mettant à la fois la recherche de haut niveau et au niveau partenariale. Plusieurs laboratoires sont ici concernés, sciences pour l'ingénieur, sciences humaines et sociales, peut être également de la biologie plus tard avec une perspective pour l'établissement d'accroitre sa présence sur la programmatique européenne via France Energies Marines.

Aujourd'hui, 11 des 17 thématiques de France Energies Marines impactent les laboratoires de l'Université de Nantes. C'est un avis très favorable.

**Mme OBLE** précise que ce qui la gêne c'est le passage du statut d'association à SAS. Effectivement les énergies marines renouvelables est un secteur à très fort potentiel. Ceci dit, cela soulève des questions en termes d'environnement et cela rentre aussi parfois en conflit avec d'autres secteurs professionnels comme par exemple la pêche.

Sa problématique c'est d'être sûre que l'éthique de la recherche ou la neutralité de la recherche sera bien prise en compte dans une SAS qui peut parfois être sûr de la rentabilité et pas forcément sur des questions environnementales.

**M BROUSSE** rappelle que ce n'est pas l'université qui a demandé cela c'est le Premier ministre. Ensuite sur l'implication des laboratoires sur les projets, il pense qu'ils ont déjà fait l'exercice quand France Energies Marines était une association. Il y a des projets pour lesquels l'université n'est pas allée justement parce qu'ils ne souhaitaient pas travailler avec certaines entreprises. Cela dépend des chercheurs qui sont extrêmement vigilants là-dessus, tout secteur confondu.

**M JAOUEN** précise que les équipes au sein de l'Université sont parfaitement armées sur ces questions notamment de planification des espaces maritimes et sur les enjeux sociaux-économiques liés aux France Energies Marines.

Mme SAMI est d'accord avec ce qu'a dit Mme OBLE. Tant que c'était une association on pouvait rebondir sur les projets sur lesquels on s'investit ou pas. Là, on choisit peut-être les projets mais n'empêche qu'ils ont quand même le label Université. En s'engageant dans la SAS et en étant actionnaire, indirectement ou directement, l'Université cautionne tous les projets financés ou mis en œuvre par la SAS.

**M BROUSSE** n'est pas tout à fait d'accord parce que lorsqu'on est au conseil d'administration d'une SAS on peut également notifier sa désapprobation par rapport à des orientations politiques qui sont prises. C'est ce que l'on fait régulièrement au nom de l'université dans la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) par exemple quand il lui arrive de ne pas être en accord avec ce que propose la SAS SATT Ouest valorisation et il en sera de même avec France Energies Marines.

**Mme SAMI** est d'accord sur ce point mais il y a un certain nombre de projets et choses sur lesquels elle n'est pas d'accord. Les projets passent quand même au conseil d'administration parce qu'elle est minoritaire. Quel est le poids de l'Université pour répondre à toute la SAS ? Elle pense qu'il n'est pas suffisant pour pouvoir arrêter.

L'autre point, pour revenir sur la propriété intellectuelle, il semble avoir lu quelque part que l'Université n'avait plus la propriété intellectuelle des projets qui sont fait pas la SAS.

**M BROUSSE** précise que c'est comme ce que l'on fait pour l'IRT. L'idée c'est d'avoir un bon pilote à la valorisation de l'Université qui fasse en sorte que la propriété intellectuelle soit protégée en amont.

**M POUZAINT** indique qu'il s'agit d'un sujet sensible dans le sens où il y a un potentiel mais cela ne va pas forcément s'organiser comme ce que l'on souhaiterait parce qu'on n'est pas le seul partenaire autour de la table. La question de la propriété intellectuelle est effectivement importante. La propriété industrielle, lorsqu'on n'était pas armé contre la SATT, il était souvent difficile de mener cette propriété intellectuelle à bout. Le fait que l'on ait des conseillers cela a permis à l'IUT de déposer des brevets. On a touché de petites contributions en tant qu'inventeurs mais il faut noter que ce n'est pas un problème si simple que cela, c'est un sujet compliqué.

Il indique qu'on les oblige à une structuration qui permet de récupérer un certain nombre de choses. Il souhaite s'abstenir sur ce dossier parce que sur le fonds on est d'accord sur beaucoup de choses par contre il met un point d'alerte et de vigilance qui doit être porté.

**M BROUSSE** précise qu'il est bien évident qu'ils ont mesuré les points évoqués. Le risque zéro n'existe pas et finalement en rentrant dans la SAS, c'est le meilleur choix qu'ils ont pu trouver en accord avec d'autres universités que l'on peut voir listées sur la présentation. Ce n'est pas une décision de l'université mais c'est une décision collective avec d'autres établissements. Il remercie à ce sujet, **M BRIOLET** et **M THEBAUD** qui ont dû avoir une réactivité extrêmement forte par rapport à ce dossier.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour, 2 contre et 4 abstentions l'entrée au capital de la SAS France Energies Marines.

#### POINT 17 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE DE NANTES

Mme BERNAULT Cette présentation fait écho à l'intervention du PRESIDENT en début de séance s'agissant des relations avec les établissements associés et en l'occurrence avec l'Ecole du Design. L'Ecole du Design est associée à l'Université depuis 2017 et depuis 2016 le PRESIDENT de l'Université est membre de droit du Conseil d'Administration de l'Ecole de Design. Il s'agit d'inscrire dans les statuts la réciprocité à savoir que le ou la directreur(ice) de l'Ecole Design Nantes Atlantique est invité(e) permanant(e) du Conseil d'Administration au même titre que le directeur de l'Ecole Centrale également

associé à l'établissement comme cela a été voté il y a quelques semaines. La modification porte simplement sur ce point.

Mme CHENE précise que puisque LE PRESIDENT siège également de l'école de Design et sur la continuité de ce qui se passe avec les établissements plus généralement, il souhaite rappeler l'axe Design que l'on connait peu encore qui est vraiment la démarche par les usages est intéressante de faire pénétrer dans l'établissement tant pour l'aspect pédagogique que pour l'aspect recherche.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour la modification des statuts de l'Université de Nantes.

### POINT 18 - APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON

Mme BERNAULT tient à remercier Mme LE SAEC qui a produit un tableau qui se trouve sur *Prodoc* qui permet d'identifier les évolutions entre le texte initial et le texte soumis au vote. Les modifications sont de deux types. Il y a les modifications formelles, de structuration et d'articulation entre les statuts et le règlement intérieur et les modifications sur le fonds, il s'agit essentiellement d'une évolution de la composition de différentes instances pour renforcer notamment la présence des représentants des personnels ou des étudiants dans les différentes instances. Elle souligne simplement que ces documents ont été approuvés à l'unanimité par le conseil de direction, la commission des personnels et le conseil de l'institut de la Roche-sur-Yon.

**M GUEVEL** indique que ce qu'il a pu observer c'est qu'ils ont fait un gros travail avec une dynamique et mobilisation interne étendue. Il s'agit d'un travail de précision assez remarquable. Pour s'être déjà lancé dans cet exercice-là, il perçoit qu'il y a vraiment eu un travail collectif intéressant. Avec la création de la NUN et des pôles, il va falloir remettre à plat la composition des instances dans les composantes. Ils ont un conseil de département qui est une assemblée générale, il s'agit d'un niveau d'organisation élevé et figé. Fort heureusement, dans les statuts il n'y a pas de rythme de réunion affiché. Il trouve cela un peu étonnant dans le timing et que cela arrive maintenant devant le Conseil d'Administration.

**Mme BERNAULT** indique qu'en effet, chaque composante pourra s'intéresser sur sa manière de fonctionner dans le cadre de la NUN. On peut se dire là que l'IUT le fera sur une base réfléchie et il peut-être adaptera l'année prochaine son mode de fonctionnement.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour les modifications des statuts de l'IUT de la Roche-sur-Yon.

# POINT 19 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES

Mme DE CHARRETTE indique que le point qui va être présenté est un point sur la modification statutaire qui encadre l'organisation et la gestion de la Fondation. C'est une fondation partenariale créée en 2011 avec des statuts de Fondation partenariale avec une durée limitée à cinq ans. Pour pouvoir prolonger l'activité de la Fondation pour cinq ans jusqu'en 2020, grâce à cette prorogation cela permet de continuer l'activité. Aujourd'hui, dès que l'on intègre un nouveau fondateur, on se doit de modifier les statuts et de les présenter au Conseil d'Administration et de les publier au Journal Officiel. La Fondation a accueilli l'année dernière Nantes métropole comme fondateur, la Fondation accueille désormais la Région comme membre fondateur et pour cela, les statuts doivent être modifiés. Cette approbation est évidemment un élément important pour la Fondation.

**LE PRESIDENT** ajoute que cela doit passer formellement au Conseil d'Administration. La Fondation permet d'accompagner la dynamique de l'établissement. La Région Pays de la Loire apparait comme le troisième membre fondateur de la Fondation.

**M GRASSET** indique qu'il s'agit d'une excellente nouvelle de savoir que la Région est membre fondateur. On ne peut qu'en être heureux.

**Mme OBLE** demande si la Fondation peut aussi soutenir des projets ? Elle accompagne des docteurs qui ont parfois des projets de recherche ou de création d'entreprises et elle souhaite savoir si la Fondation pouvait aussi les soutenir ? Est-ce qu'ils peuvent à ce moment-là prendre contact directement avec la Fondation ?

**Mme DE CHARRETTE** répond qu'ils sont là pour cela. Aujourd'hui, sur les 7 millions d'euros collectés, 60% sont dédiés à la recherche et en particulier pour des postes de docteurs, de post-docs à la condition que cela entre dans l'objet de l'université.

**M CHENE** ajoute qu'effectivement, c'est intéressant de voir que c'est une dotation de 300 000 euros, c'est un élément important mais c'est l'aspect financier. Pour revenir sur ce qu'on disait sur Capacités et la Fondation, c'est aussi tout le rayonnement qu'apporte ces organisations auprès du territoire pour mieux faire connaître l'université et donc incidemment avoir des contrats et tout ce qui pourrait en suivre.

Mme BERNAULT revient sur ce point, elle indique que sur la durée, ce qui était proposé c'était une durée sans durée déterminée. Il se trouve qu'en termes de calendrier, on ne peut pas passer immédiatement à cette étape puisque pour mémoire, la fondation a été créée en 2011 pour une durée de cinq ans et prolongée pour une autre durée de cinq ans jusqu'en 2021. Autrement dit, l'échéance c'est 2021 et c'est à ce moment que les fondateurs et donc aussi le Conseil d'Administration, en l'occurrence de la NUN, en 2021 auront à se prononcer sur la durée de la Fondation et à choisir entre une nouvelle durée déterminée ou une durée indéterminée. La proposition ici est de rappeler que la durée c'est jusqu'en 2021 et en 2021 il y aura à nouveau à se prononcer.

**LE PRESIDENT** précise que cette évolution est liée au fait que l'on ait reçu un mail du Rectorat à minuit cette nuit pour demander cette modification.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité avec 32 voix pour la modification des statuts de la Fondation de l'Université de Nantes.

# POINT 20 - APPROBATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

**Mme BERNAULT** indique qu'il y a les tarifs à approuver et en plus un point technique en annexe relatif aux conditions générales d'inscription du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives. Il s'agit simplement d'inscrire clairement les modalités d'inscription simplement pour pouvoir permettre l'exonération ou le remboursement des étudiants concernés.

**Mme HAROUET BRANCHEREAU** indique que sur le point des tarifs, dans la convention il n'y a pas de date de fin sur une des conventions concernant le SUAP. Est-ce que ce sera les mêmes tarifs pour la NUN ou pas ?

Mme BERNAULT répond s'il n'y a pas de limite dans le temps.

**Mme HAROUET BRANCHEREAU** demande s'il y aura un cadrage différent des tarifs lorsqu'il y aura un cadrage de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) ?

**M AVERTY** répond que pour le moment, il n'y a pas de décret. Les problématiques sur les tarifs sur SUAPS est un débat qu'il faudra avoir et qui n'est pas uniquement lié à la CVEC. C'est aussi lié à ce que l'on met en place à l'Université de Nantes dans le domaine sportif pour l'ensemble des étudiants et personnels. Ce débat va avoir lieu de toute façon. On a acté cette année de reproduire le même modèle puisque globalement on n'avait aucune information mais il est évidement que pour la rentrée prochain il y aura des positions de prises.

Mme OBLE indique que sur la valorisation d'acquis d'expérience (VAE), il faut rappeler que c'est un très bon dispositif. Elle est navrée que cela soit si peu utilisé notamment sur les niveaux L3 M1 et M2 voire

Doctorat. Elle rappelle qu'il y a une possibilité de prises en charge pour les demandeurs d'emploi à hauteur 1 400 euros.

**M AVERTY** est tout à fait d'accord, ils ont structuré l'établissement justement pour être en mesure de répondre à la demande. On va maintenant sur des temps de traitement des dossiers qui sont redevenus normaux, il faut maintenant que les demandes arrivent.

Le Conseil d'Administration approuve avec 30 voix pour et 2 contre les tarifs et l'annexe relative aux conditions générales d'inscription du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives.

**M POUZAINT** indique que *France compétences* qui est le nouvel organisme vient de voter des tarifs. 70% des tarifs sont passés il faudra vérifier notamment sur les licences professionnelles que ces tarifs votés sont en conformité avec les recommandations générales sinon on serait hors la loi.

**LE PRESIDENT** indique que le bureau de la CPU a rencontré le cabinet du ministère du travail pour bien vérifier que l'on avait pas une minoration étant établissement public. On l'a vu à certains endroits donc, ici il est d'accord, il faut bien vérifier tout cela.

#### POINT 21 - APPROBATION SUBVENTIONS ACCORDEES AUX PARTENAIRES DU PROJET NEXT

Mme BERNAULT indique que l'Université de Nantes est le porteur de l'Isite NExT qui assure la gestion administrative et financière et donc notamment dans le cadre des appels à projets des fonds ont vocation à être versés aux partenaires et au-delà de la somme de 100 000 euros cela suppose un accord exprès du CA. Ici concrètement, ce sont des versements qui interviennent dans le cadre de réponse à appels à projets, sur des Clusters de Recherche Intégrée, sur les projets de recherche interdisciplinaires et sur NExT Junior talents et les bénéficiaires en sont donc l'Inserm, le CHU, Ifsttar et le CNRS.

Il s'agit d'approuver ces versements de subventions.

On aura l'occasion de revenir en Conseil d'Administration pour revoir le plafond de la délégation accordée sur ce point au président pour faciliter ce type de versement, ce sera un point soumis à discussion.

**Mme OBLE.** Il y a beaucoup d'appels à projets dans le domaine de la santé, beaucoup sont en anglais, certains sont clôturés. Ce qu'elle aimerait c'est qu'on explique comment cela fonctionne. Quand est-ce que ça débouche sur des appels à candidatures et ou seront diffuser les offres d'emplois ? Est-ce que l'on va recruter ? Elle a du mal à comprendre l'articulation.

L'Université de Nantes a remporté l'Isite, quelle est l'articulation avec les deux autres universités ?

**LE PRESIDENT** répond aucune au niveau gouvernance, une initiative d'excellence, une initiative sciences innovation territoire économie c'est la même chose si ce n'est qu'il y en a un qui est sur un plus petit périmètre et en lien avec le territoire. Il y a deux engagements :

- Le premier, c'est la science au sens large ça peut être aussi de la pédagogie, de la vie étudiante, de l'international, de l'innovation.
- Deuxième engagement rapprocher les acteurs pour décloisonner entre une grande école, une université et en l'occurrence ici un organisme de recherche national et un CHU.

Les deux sont intimement liés, ce n'est pas une super ANR qui permettrait à des établissements de bénéficier des fonds dans valoriser le rayonnement de l'Université de la NUN. Quand un partenaire recoit des fonds, il s'engage à valoriser la NUN.

**M GRASSET** indique que la quasi-totalité des projets sont des projets sur la santé du futur. Cela s'explique par le fait qu'au début du lancement de l'initiative, l'engagement de central n'était pas clair et donc on n'avait pas la capacité à fédérer l'ensemble des laboratoires autour de l'industrie du futur. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, il y a un équilibre beaucoup plus clair entre les axes fédérateurs de l'Isite NExT.

**Mme SAMI** s'est rendue compte en lisant l'exposé des motifs que finalement ils doivent voter des montants de subventions avec des explications sur des projets approuvés sans qu'ils n'aient strictement aucune information sur le projet en question. Elle aurait bien aimé avoir des informations sur les projets en question. Comment se sont fait les choix ? Est-ce qu'il y a eu un comité de sélection ?

LE PRESIDENT comprend et c'est toute la construction qu'ils veulent revoir dans la NUN de décisions qui sont une somme de décisions alors qu'il y a un conseil scientifique, des instances spécifiques pour avancer sur ce appels à projets, là on est obligé de travailler avec l'existant et notre code. Ici on doit prendre un décision budgétaire puisque cela dépasse le plafond. Ce n'est pas le rôle d'un conseil d'Administration de rentrer dans l'analyse scientifique. Il veut simplifier cela et faire en sorte que ce soit des scientifiques qui s'occupent du label scientifique. Le Conseil d'Administration est là sur la stratégie.

**Mme SAMI** demande est ce que tous ces projets sont passés à la commission de la recherche de l'Université ?

M GRASSET répond que le comité scientifique qui est de dimension nationale à reconnaissance internationale a fait le job et a sélectionné avec un taux de sélection très fort ces projets. On doit reverser une partie des budgets de ces projets sur les établissements partenaires. La commission recherche ne regarde pas ces projets pas plus que les projets de l'ANR. Le programme NExT est un programme parmi d'autres qui est là pour financer la recherche et pas seulement la recherche et ce n'est pas le job de la commission de la recherche d'aller donner un avis sur un comité scientifique de niveau international qui la fait à sa place, chacun son rôle. Ce ne devrait pas venir au Conseil d'Administration, il faut trouver une autre solution.

**M AVERTY** indique qu'au niveau de la CFVU, il informe les membres des appels à projet qui sorte mais c'est pareil ce n'est pas cette instance qui étudie ces appels.

**M POUZAINT** indique qu'en tant qu'administrateur, ce qui l'intéresse c'est de savoir comment les frais de structures sont pris en charge par tous les projets de recherche.

Le Conseil d'Administration approuve avec 30 voix pour et 1 abstention les subventions accordées aux partenaires du projet NExT.

## POINT 22 - RENDU COMPTE DES CONVENTIONS, MARCHES ET CONTRATS SIGNES PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE EN 2018

**M BRIOLET** Directeur des affaires juridiques, indique que comme chaque année, il s'agit du rendu compte des conventions conclue par **LE PRESIDENT** ou ses délégataires par délégation du Conseil d'Administration. Délégation de pouvoir qui fait objet du précédent point.

Il y a différentes catégories de conventions instruites et signées par **LE PRESIDENT** au niveau de la DAJ, instruites par d'autres directions centrales ainsi que celles qui sont signées par les directeurs de composante ou de service commun par délégation du **PRESIDENT**.

Le PowerPoint présente la répartition des conventions par directions centrales avec beaucoup de conventions notamment au niveau de la DRPI parce qu'il y a beaucoup de contrats de recherche. Est également présentée la répartition au niveau des composantes et la répartition par partenaires. Il y a également un petit focus réalisé par la direction de la recherche avec notamment un rappel sur les financeurs.

Les années précédentes était également présenté un focus sur les marchés publics, ils sont dans la liste mise à disposition sur *Prodoc*. En revanche, la cellule de la commande publique a besoin d'un peu plus de temps pour faire une analyse plus fine à présenter concernant les marchés conclus l'an passé. Ce sera l'objet d'un prochain point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

**Mme DRONNEAU** revient sur la délégation de signature de convention qui est faite aux directeurs de laboratoires. Elle se bat sur la nécessité de passer par la DRPI. Il y a un véritable aspect juridique qu'elle

peut apporter et elle constate qu'il n'est pas pris en considération par certains enseignants chercheurs. Cela mériterait de reclarifier au niveau des délégations de signature auprès des directeurs de laboratoire ce que cela implique notamment sur les contrats de recherche.

**M BROCHARD** est étonné du nombre de convention de mise à disposition des personnels BIATSS à l'Université. Il s'interroge sur la raison de la quantité de ces mises à disposition ?

**Mme TEXIER** indique que cela correspond à des situations très variées, c'est compliqué de le détailler ici. Des éléments de réponses plus précis pourront être apportés au prochain Conseil d'Administration.

Mme SAMI indique qu'elle s'est également fait la même remarque que M BROCHARD, cela l'a aussi interpellée.

**LE PRESIDENT** le Conseil d'Administration en 2012 a du se prononcer sur le fait de voir toutes les conventions avant signature. Il demandera peut-être de modifier le plafond pour fluidifier mais avec rendu compte pour ne pas emboliser le Conseil d'Administration de toutes ces décisions.

#### POINT 23 - RENDU-COMPTE DE REMISES GRACIEUSES

**Mme BERNAULT** précise que les remises gracieuses s'appliquent aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de verser ce qu'elles doivent à l'établissement. Il s'agit de prononcer une extinction de la dette. Il y a deux cas de figure pour un total de 2 392,75 euros.

### POINT 24 – QUESTIONS DIVERSES (reporté)

- 1. La situation des personnels de l'Université Bretagne-Loire (UBL)
- 2. La question des composantes en situation tendue par rapport à leurs charges d'enseignement à assurer

Ces questions sont reportées au prochain Conseil d'Administration.

LE PRESIDENT indique qu'ils auront plus d'informations sur l'UBL sachant que si il y a bien un établissement du périmètre interrégional qui a non seulement exprimé son intérêt pour les personnels mais acté pour qu'il n'y ait pas un démentiellement total ce qui aurait été une catastrophe pour ces personnes c'est bien l'Université de Nantes.

Fin de la séance à 13h10.

Le Président de Université de Nantes

Olivier LABOUX